



COMPTE RENDU  
D'ACTIVITÉ DE  
CONCESSION 2022



# SDESM







## L'édito

La transition énergétique à mener doit répondre aux besoins du pays, en renforçant la souveraineté des approvisionnements et en veillant à l'équilibre du système énergétique dans son ensemble. Pour répondre à ces enjeux, le gaz a un rôle majeur à jouer. L'urgence climatique nous oblige plus que jamais à prendre les bonnes décisions pour accélérer la décarbonation des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. Le gaz est un atout majeur pour décarboner efficacement, en promouvant des usages directs performants et en s'appuyant sur des infrastructures de réseaux existantes et compatibles avec l'essor des gaz verts.

La dynamique qui porte cette énergie renouvelable et produite localement en fait la seule EnR ayant dépassé dès 2022 les objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Le cap des 500 sites de méthanisation a d'ailleurs été franchi en fin d'année dernière et la filière dispose dorénavant d'une capacité installée de plus de 9TWh. C'est l'équivalent de la production d'un réacteur nucléaire ou la consommation de plus de 2 millions de logements neufs chauffés. Au cours de l'année 2023, c'est la capacité d'un deuxième réacteur nucléaire qui sera disponible. D'ici 2030, les gaz verts pourraient couvrir 20% des besoins en gaz de la France, soit plus que le gaz importé de Russie avant la guerre russo-ukrainienne.

Votre réseau gaz, capable d'accueillir dès à présent le biométhane et les gaz verts de demain, est un actif essentiel pour encourager les solutions de transition énergétique à coût maîtrisé. Les équipes de GRDF sont mobilisées et engagées à vos côtés pour assurer l'entretien, l'exploitation et la modernisation de ce patrimoine et de cet outil essentiel.

En 2022, un nouveau modèle de contrat de concession a été finalisé avec la FNCCR et France urbaine. Nous sommes à votre disposition pour le déployer progressivement, avec l'ambition de vous accompagner pleinement dans vos politiques énergétiques, grâce à des actions concrètes et coconstruites au service des territoires.

Chères autorités concédantes, vous nous avez confié vos réseaux, nous vous remercions de votre confiance. Les équipes de GRDF, ancrées dans les territoires, sont mobilisées localement, et GRDF est et restera engagé auprès de vous pour en faire la meilleure exploitation au service de cette transition énergétique.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Laurence Poirier-Dietz**  
Directrice générale





<b>01</b>	<b>L'essentiel de votre concession</b>	<b>6</b>
	Les chiffres clefs de votre concession	8
	Vos interlocuteurs territoriaux	10
	Votre contrat de concession	12
<b>02</b>	<b>L'activité au quotidien</b>	<b>16</b>
	Les clients et leurs usages	18
	Les services et les prestations	26
	L'activité de comptage	29
	L'écoute client	33
	La chaîne d'intervention	39
	La sécurité du réseau	44
<b>03</b>	<b>Le patrimoine de votre concession</b>	<b>56</b>
	Vos ouvrages	58
	Les chantiers	65
	Les investissements	68
	La valorisation de votre patrimoine	73
<b>04</b>	<b>Le compte d'exploitation</b>	<b>76</b>
	Le tarif de distribution - ATRD	78
	La synthèse du compte d'exploitation	80
	Les recettes	84
	Les charges	86
	L'équilibre financier	90
<b>05</b>	<b>La transition écologique</b>	<b>92</b>
	Le gaz vert	94
	La mobilité durable	102
	Sobriété énergétique	106
	Responsabilité sociétale de l'entreprise	110
<b>06</b>	<b>GRDF &amp; Vous</b>	<b>112</b>
	La distribution du gaz, une mission de service public	114
	Une organisation à votre service	118
	Les outils digitaux à votre disposition	121



# 01

## L'essentiel de votre concession

1.1	Les chiffres clefs de votre concession	8
1.2	Vos interlocuteurs territoriaux	10
1.3	Votre contrat de concession	12

## 1.1 Les chiffres clefs de votre concession

### Clientèle



**49 222**

Nombre de clients



**518**

Nombre de premières mises en service clients



**1 111 GWh**

Quantités de gaz acheminées



**93,2%**

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)



**690**

Nombre de réclamations



**93,8%**

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

### Contrat



**2059**

Année d'échéance du contrat



**40**

Durée du contrat



**01/02/2019**

Date d'entrée en vigueur du contrat



## Économie



**257 k€**

Redevance R1



**8 943 k€**

Investissements réalisés  
sur la concession



**16 372 k€**

Recettes  
acheminement et hors  
acheminement

## Maintenance et sécurité



**119%**

Taux d'atteinte  
de l'objectif de  
surveillance du réseau



**100%**

Taux de visites  
réalisées sur les postes  
de détente réseau



**104%**

Taux de visites réalisées  
sur les robinets



**105%**

Taux de visites réalisées  
sur les branchements  
collectifs



**912**

Nombre  
d'interventions de  
sécurité gaz



**922**

Nombre d'incidents

## Patrimoine



**1 538 km**

Longueur totale des  
canalisations



**46 550**

Nombre de compteurs  
domestiques actifs



**28 km**

Longueur de réseau  
développé

## 1.2 Vos interlocuteurs territoriaux



**CECILE VELASCO**

Directrice Territoriale

06 83 03 51 98

cecile.velasco@grdf.fr



**FRANCOIS LECLERC**

Chargé de Portefeuille

06 80 94 35 73

francois.leclerc@grdf.fr

### « Nouvelle année, nouveau contrat de concession, nouvelle ère ! »

#### **Donner la parole aux acteurs des territoires franciliens engagés dans la transition énergétique et dans la production de gaz renouvelable**

Voilà comment pourrait être résumé l'objectif d'**Ensemble** qui trouve sa genèse dans la quête de la confiance des collectivités locales et qui, depuis sa création, met en avant les projets et les initiatives des territoires franciliens. Depuis, Ensemble a trouvé son public. « *Selon les mois, entre 1 000 et 1 500 personnes visitent le blog Ensemble* ».

Pour Ensemble, il a toujours été question de considérer les témoignages comme précieux, les expériences de « terrain » comme indispensables. Car Ensemble est avant tout l'affirmation d'une relation de confiance entre GRDF et les collectivités franciliennes dont la satisfaction demeure notre priorité.

#### **La satisfaction et la confiance des collectivités : une priorité**

La satisfaction des collectivités « *n'est surtout pas une option* ». GRDF est un gestionnaire d'actifs. « *On travaille avec un actif industriel qui est celui des collectivités locales et sans contrat de concessions avec ces collectivités, nous n'avons plus d'activités, nous n'avons plus d'outil industriel à gérer* ». Ainsi, « *la satisfaction des collectivités et leur confiance dans notre exploitation du réseau, à la fois sur les aspects de sécurité, mais aussi de la transition énergétique, sont primordiales* ». Le niveau de confiance exprimé dans les enquêtes annuelles est globalement très haut. « *Mais, on se soigne en permanence en regardant quelles sont les pistes de progrès qui nous sont suggérées par les collectivités* ». Il est donc nécessaire d'établir un « *dialogue étroit avec les collectivités pour les accompagner au mieux et maintenir le patrimoine industriel au meilleur de sa forme* ».

#### **Accompagner les collectivités au quotidien**

GRDF se mobilise pour accompagner les territoires dans leurs missions de tous les jours. Plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités comme **Prioréno**, une plateforme innovante et gratuite destinée à aider les collectivités à la priorisation de la rénovation énergétique des 10 à 20 % du parc des bâtiments publics les plus énergivores.

GRDF met aussi à disposition le **Portail Collectivités**, un espace numérique sécurisé et réservé aux collectivités locales desservies en gaz. Avec ce portail, qui propose l'accès à davantage de services de proximité, les communes peuvent obtenir directement les coordonnées de leur interlocuteur territorial, suivre la consommation de gaz des bâtiments communaux ainsi que l'avancée des projets sur leur territoire, accéder au planning de travaux en cours et à venir ou encore faire remonter les anomalies

éventuelles. À cela s'ajoute l'accès à la cartographie interactive du réseau de distribution de gaz et à l'information en temps réel sur les coupures, au compte-rendu numérique d'activité de la concession et à la plateforme de données concessions (pour les autorités concédantes).

Enfin, les nouveaux compteurs communicants gaz permettent à chacun de gérer au mieux ses consommations au quotidien.

Qu'il soit question de raccordement, de maîtrise des consommations, de projets de rénovation ou de changement d'équipement, de mobilité durable ou de politique énergétique locale, les équipes de GRDF vous accompagnent.

### **Et en 2023, quelles nouveautés ?**

Le nouveau contrat de concession gaz conclu mi-2022 avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et France Urbaine met l'accent sur les enjeux locaux des politiques territoriales en matière de développement durable, de transition énergétique et de mobilité décarbonée et donne la priorité au développement des gaz renouvelables produits en circuit court, avec comme ambition de consommer 100% de gaz verts à l'horizon 2050.

Toutes les collectivités concédantes gaz pourront bénéficier des avancées de ce nouveau modèle ambitieux, qui s'inscrit dans une dynamique d'indépendance énergétique nationale.

En 2023, GRDF continuera à soutenir et à accompagner l'essor des gaz verts, nécessaire pour accélérer la transition énergétique des territoires. Pour témoigner des initiatives et des importants projets en cours de développement, une adresse : **[ensemble-grdfidf.fr/](https://ensemble-grdfidf.fr/)**

Olivier BECAUD, Délégué concessions Ile-de-France



## 1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 01/02/2019

Durée d'application : 40 ans

À fin 2022, votre contrat de concession porte sur les 169 communes suivantes :

77002 - AMILLIS	77152 - DAMMARIE-LES-LYS
77005 - ANNET-SUR-MARNE	77159 - DONNEMARIE-DONTILLY
77006 - ARBONNE-LA-FORET	77173 - ETREPILLY
77008 - ARMENTIERES-EN-BRIE	77174 - EVERLY
77022 - BARBIZON	77177 - FAVIERES
77023 - BARCY	77179 - FERICY
77025 - BAZOCHES-LES-BRAY	77181 - FERRIERES-EN-BRIE
77030 - BELLOT	77182 - LA FERTE-GAUCHER
77031 - BERNAV-VILBERT	77185 - FLEURY-EN-BIERE
77038 - BOISSETTES	77191 - FONTENAILLES
77039 - BOISSISE-LA-BERTRAND	77194 - FORGES
77044 - BOMBON	77195 - FOUJU
77048 - BOURRON-MARLOTTE	77196 - FRESNES-SUR-MARNE
77049 - BOUTIGNY	77199 - FUBLAINES
77054 - LA BROsse-MONTCEAUX	77202 - LA GENEVRAYE
77059 - BUSSY-SAINT-MARTIN	77203 - GERMIGNY-L'EVEQUE
77060 - BUTHIERS	77208 - GOUAIX
77063 - LA CELLE-SUR-MORIN	77209 - GOUVERNES
77065 - CELY	77214 - GRESSY
77070 - CHAILLY-EN-BRIE	77216 - GREZ-SUR-LOING
77073 - CHALAUTRE-LA-PETITE	77217 - GRISY-SUISNES
77076 - CHALMAISON	77223 - GURCY-LE-CHATEL
77077 - CHAMBRY	77229 - LA HOUSSAYE-EN-BRIE
77082 - CHAMPEAUX	77231 - ISLES-LES-MELDEUSES
77086 - LA CHAPELLE-GAUTHIER	77232 - ISLES-LES-VILLENNOY
77088 - LA CHAPELLE-LA-REINE	77234 - JABLINES
77096 - CHARTRETTES	77237 - JOSSIGNY
77099 - CHATEAU-LANDON	77238 - JOUARRE
77100 - LE CHATELET-EN-BRIE	77240 - JOUY-SUR-MORIN
77116 - CHOISY-EN-BRIE	77241 - JUILLY
77117 - CITRY	77242 - JUTIGNY
77118 - CLAYE-SOUILLY	77248 - LESCHES
77123 - COMPANS	77252 - LIMOGES-FOURCHES
77125 - CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	77254 - LIVERDY-EN-BRIE
77126 - CONGIS-SUR-THEROUANNE	77255 - LIVRY-SUR-SEINE
77127 - COUBERT	77257 - LIZY-SUR-OURCQ
77129 - COULOMBS-EN-VALOIS	77259 - LONGPERRIER
77135 - COURPALAY	77260 - LONGUEVILLE
77142 - CRECY-LA-CHAPELLE	77261 - LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX
77148 - CROUY-SUR-OURCQ	77265 - LUZANCY

77266 - MACHAULT	77388 - REUIL-EN-BRIE
77269 - MAINCY	77389 - LA ROCHETTE
77273 - MARCHEMORET	77393 - ROZAY-EN-BRIE
77276 - MAREUIL-LES-MEAUX	77394 - RUBELLES
77277 - MARLES-EN-BRIE	77397 - SAACY-SUR-MARNE
77279 - MAROLLES-SUR-SEINE	77400 - SAINT-AUGUSTIN
77280 - MARY-SUR-MARNE	77404 - SAINTE-COLOMBE
77282 - MAUREGARD	77415 - SAINT-JEAN-LES-DEUX- JUMEAUX
77285 - LE MEE-SUR-SEINE	77417 - SAINT-LEGER
77290 - MERY-SUR-MARNE	77418 - SAINT-LOUP-DE-NAUD
77291 - LE MESNIL-AMELOT	77430 - SAINT-PATHUS
77292 - MESSY	77435 - SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
77293 - MISY-SUR-YONNE	77437 - SAINT-SOUPPLETS
77295 - MOISENAY	77441 - SAMOIS-SUR-SEINE
77300 - MONTCEAUX-LES-MEAUX	77447 - SEINE-PORT
77302 - MONTCOURT-FROMONVILLE	77453 - SIVRY-COURTRY
77309 - MONTHYON	77455 - SOIGNOLLES-EN-BRIE
77311 - MONTIGNY-LENCOUP	77456 - SOISY-BOUY
77313 - MONTMACHOUX	77459 - SOURDUN
77318 - MORTCERF	77462 - THIEUX
77321 - MOUSSEAUX-LES-BRAY	77469 - TOUQUIN
77322 - MOUSSY-LE-NEUF	77474 - TRILBARDOU
77323 - MOUSSY-LE-VIEUX	77477 - URY
77328 - NANTEAU-SUR-ESSONNE	77478 - USSY-SUR-MARNE
77331 - NANTEUIL-SUR-MARNE	77483 - VARREDDES
77335 - CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	77490 - VENDREST
77336 - NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	77492 - VERDELOT
77339 - NOISY-SUR-ECOLE	77493 - VERNEUIL-L'ETANG
77343 - OCQUERRE	77494 - VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE
77344 - OISSERY	77498 - VIGNELY
77347 - LES ORMES-SUR-VOULZIE	77504 - VILLEMARECHAL
77352 - OZOUER-LE-VOULGIS	77508 - VILLENEUVE-LE-COMTE
77353 - PALEY	77510 - VILLENEUVE-SAINT-DENIS
77354 - PAMFOU	77511 - VILLENEUVE-SOUS- DAMMARTIN
77358 - PENCHARD	77512 - VILLENEUVE-SUR-BELLOT
77359 - PERTHES	77517 - VILLEVAUDE
77360 - PEZARCHES	77518 - VILLIERS-EN-BIERE
77363 - LE PIN	77520 - VILLIERS-SOUS-GREZ
77368 - POIGNY	77521 - VILLIERS-SUR-MORIN
77370 - POLIGNY	77527 - VOINSLES
77371 - POMMEUSE	77528 - VOISENON
77374 - PONTCARRE	77529 - VOULANGIS
77376 - PRECY-SUR-MARNE	77534 - YEBLES
77377 - PRESLES-EN-BRIE	
77378 - PRINGY	
77385 - REBAIS	

## Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- Le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante : [https://docgaz.grdf.fr/docs/crac\\_guide\\_de\\_lecture.pdf](https://docgaz.grdf.fr/docs/crac_guide_de_lecture.pdf).
- La « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via le « Portail Collectivités ».









## 02 L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	18
2.2	Les services et les prestations	26
2.3	L'activité de comptage	29
2.4	L'écoute client	33
2.5	La chaîne d'intervention	39
2.6	La sécurité du réseau	44

## 2.1 Les clients et leurs usages

### Les clients et les consommations sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

Suite à une année 2020 marquée par une baisse sensible des consommations des professionnels dues à la crise sanitaire, l'année 2021 est revenue à des consommations normales. La consommation s'oriente de nouveau à la baisse en 2022, d'une part en raison du contexte de crise énergétique et d'autre part grâce aux efforts de sobriété réalisés par les consommateurs. Les consommations de 2022, corrigées de l'impact climatique, sont inférieures d'environ 10% à celles de 2019.

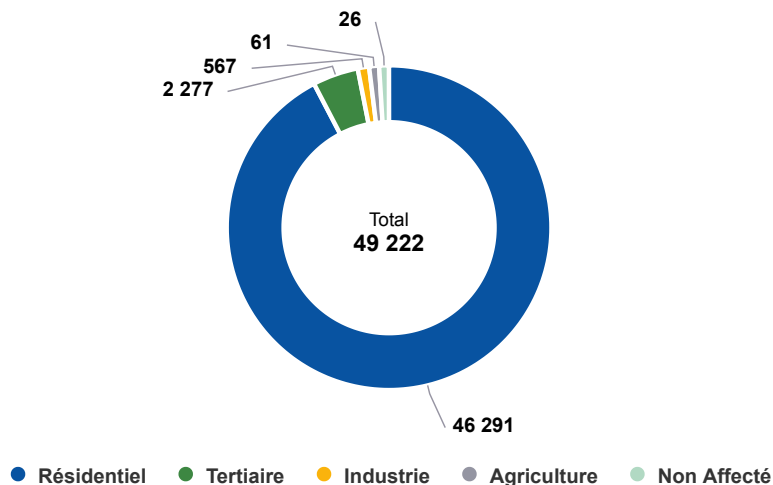


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

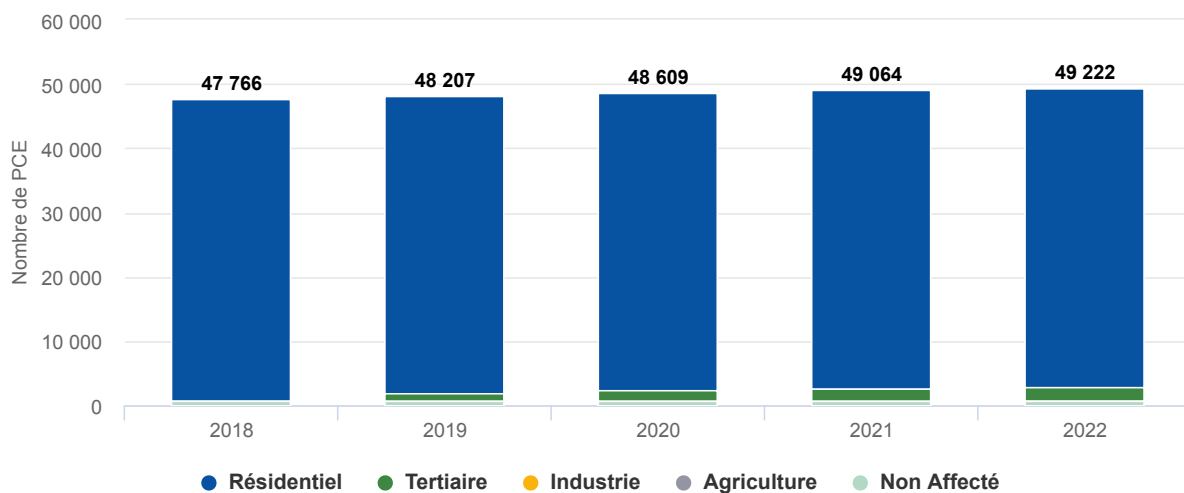
#### Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

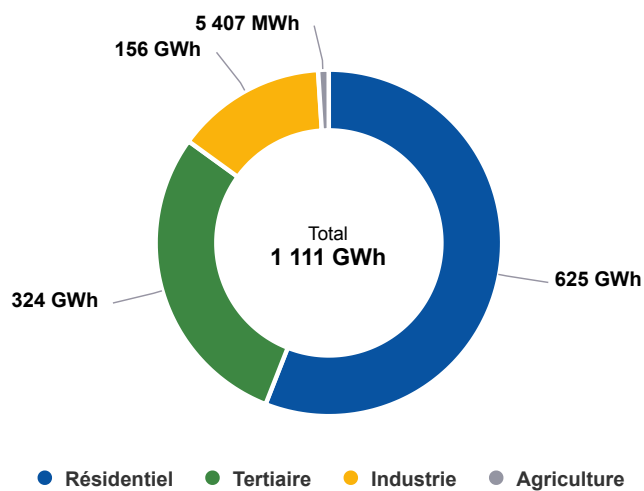
Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2022



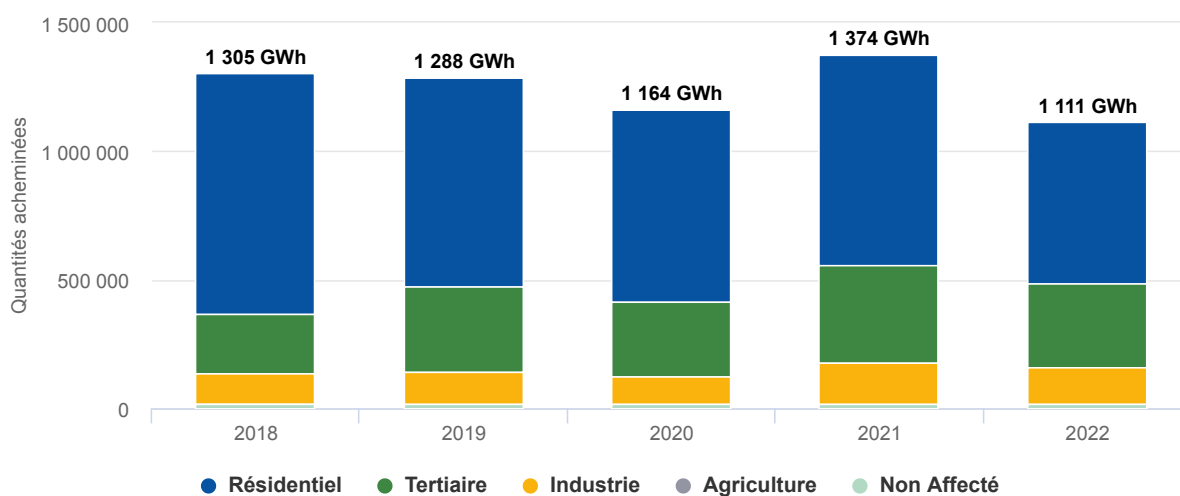
### Évolution du nombre de clients par secteur d'activité



### Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2022



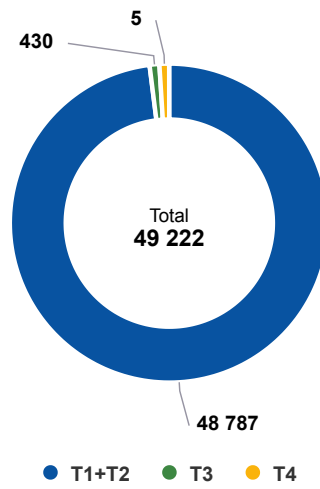
## Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité



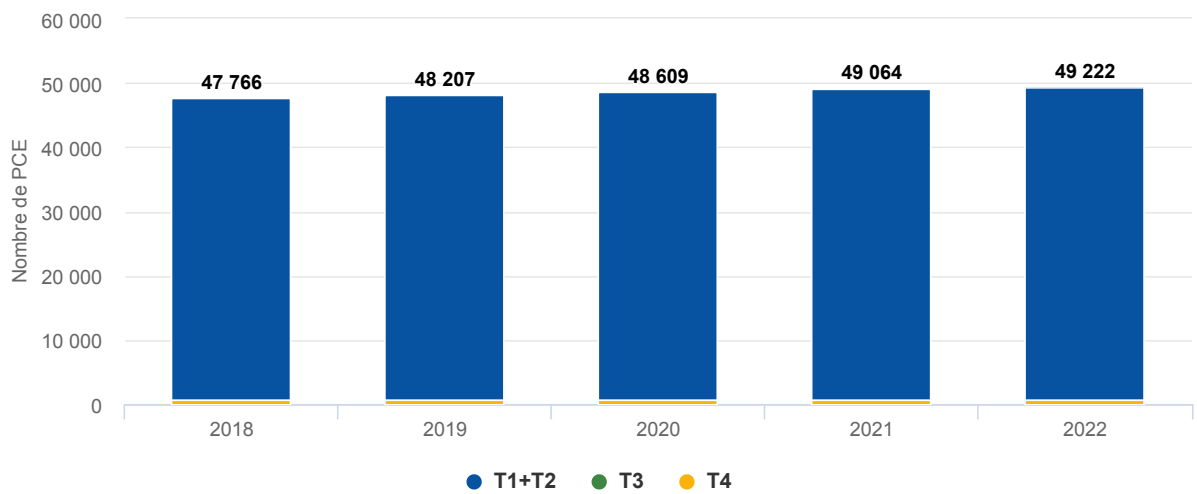
## Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

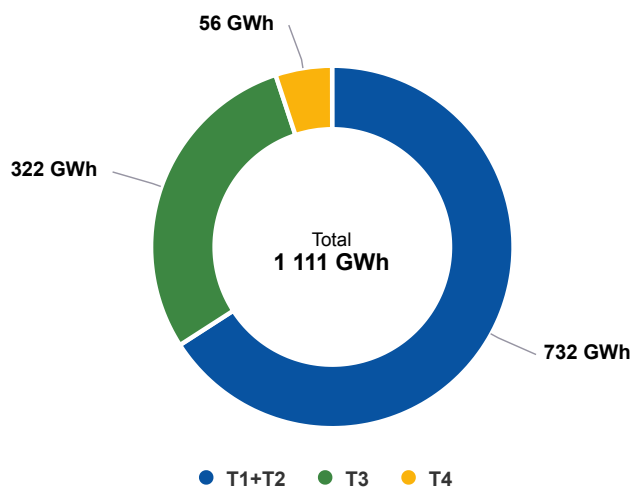
### Répartition du nombre de clients par tarif en 2022



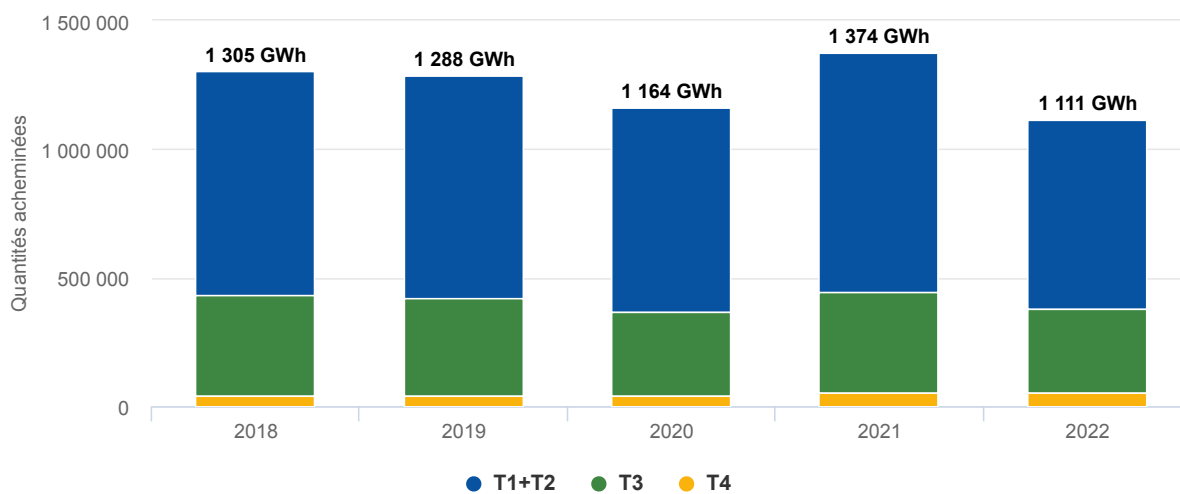
### Évolution du nombre de clients par tarif



## Répartition des quantités acheminées par tarif en 2022



## Évolution des quantités acheminées par tarif



Vous pouvez constater une évolution marquée des données du secteur tertiaire entre l'année 2018 et 2019 et les suivantes. Cette évolution n'indique pas un réel changement d'utilisation du gaz sur votre concession : elle n'est en effet que le reflet d'un changement d'organisation de la base de données pour donner suite à l'évolution de la réglementation sur ce sujet.

En effet, conformément aux évolutions prévues par l'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la détermination du secteur d'activité des points de consommation gaz a évolué :

- auparavant, les petits professionnels consommant moins de 300 MWh par an (correspondant aux tarifs T1 et T2 en gaz) étaient considérés réglementairement comme relevant du secteur « résidentiel ».
- pour donner suite à la publication du décret 2020-196 du 4 mars 2020 et de l'arrêté du 6 mars 2020, les fournisseurs d'énergie ont été tenus de transmettre

à GRDF le code NAF de tous leurs clients professionnels.

Ainsi, il est désormais possible de connaître :

- avec plus de précisions sur le secteur d'activité des clients petits professionnels (clients T1 et T2) qui sont désormais déclinés en « tertiaire », « industrie » et « agricole ».
- plus précisément le sous-secteur d'activité des entreprises (clients T3 et T4).

En résumé, le nombre de clients « résidentiel » (en grande majorité des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer au profit des secteurs « tertiaire », « industrie » et « agricole ». Le nouveau format des données a l'avantage d'être plus précis et riche en informations. Cette différence de méthodologie peut expliquer une rupture dans la chronique.

Par ailleurs, les informations concernant les codes NAF de chaque client gaz (remontées par les fournisseurs) participent à la détermination du secteur d'activité. Leur complétude augmentant avec la mise en place d'une procédure plus robuste, la qualité et la précision des données de consommation et de leur répartition par secteur est en train de s'améliorer, même si localement (pour certains secteurs), des discontinuités peuvent être remarquées. A partir des données de consommation 2021, la répartition en secteurs d'activités (ou sectorisation) tient désormais compte de l'historique des informations partagées par le fournisseur (code NAF notamment). Cette évolution vise à faciliter l'interprétation des données agrégées de consommation, en les rendant moins dépendant d'éventuels aléas dans la complétude des informations reçues par GRDF.

Enfin, une ultime évolution de la répartition en secteurs d'activités a été demandée par le Ministère de la Transition Écologique. Elle concerne la prise en compte des consommations correspondantes au code NAF « Production et distribution de vapeur et d'air conditionné ». Il s'agit entre autres de chaufferies desservant différents types de clients finaux (dont des bailleurs, des immeubles, de réseau de chaleur mais aussi des clients tertiaires voir industriels et du service à l'énergie). Ces consommations ont été historiquement (années 2018, 2019, 2020) affectées au secteur d'activité « résidentiel », en raison du nombre important de clients résidentiels estimés pour ce code NAF. Afin de pouvoir mieux suivre ce type d'utilisation, le ministère a demandé d'affecter désormais la consommation correspondante à ce code NAF au secteur d'activité « industrie ». Une conséquence de cette évolution sera visible dans la comparaison entre consommation de l'année 2020 et 2021 : transfert d'une partie de la consommation affectée en 2020 au secteur résidentiel vers le secteur industriel.

GRDF a décidé de mettre à jour les données mises à disposition des collectivités (via le portail collectivité, les équipes en région ou l'opendata) avec une méthodologie de calcul uniforme pour plus de cohérence de l'historique de consommation. Cette mise à jour de l'historique des données de consommation n'a pas été élargie aux données de consommations qu'on retrouve dans les Comptes-rendus d'activités de Concession gaz (CRAC), compte tenu des différentes finalités des canaux de mise à disposition de données de consommation mais aussi du moindre impact des évolutions citées sur la répartition par tarifs des données de consommation, centrale dans le CRAC.

## **GRDF accompagne la maîtrise de la demande en énergie des clients particuliers**

GRDF, en tant que principal distributeur de gaz en France, contribue activement à la maîtrise de la demande en énergie et joue ce rôle, attribué à ce jour, aux fournisseurs d'énergies et aux autres acteurs du marché.

En accord avec la CRE et les fournisseurs, GRDF propose de mettre en place un plan spécifique sur la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), notamment grâce aux compteurs communicants gaz.

Les compteurs communicants peuvent aider à la maîtrise des consommations par la bonne exploitation des données et leur traduction en terme de consommation.

Le projet MDE se déroule en deux grandes étapes avec une première phase, débutée début octobre 2022 qui a duré tout l'hiver, pour contacter 500 000 clients présentant une consommation anormalement élevée, et les accompagner dans la maîtrise de leur énergie.

Un retour positif avec plus de 130 000 clients sensibilisés et 15 000 clients accompagnés. 69% des clients interrogés ont déclaré être satisfaits des échanges avec les conseillers GRDF, et 68% ont trouvé le contenu de l'échange intéressant. La seconde phase est lancée en 2023 auprès d'un plus grand nombre de clients.



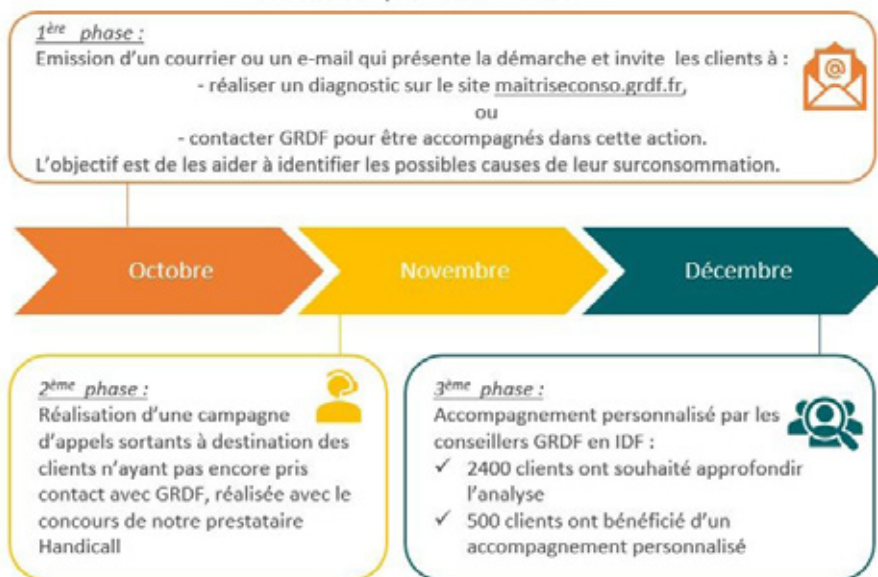
L'île de France représente 20% des clients ciblés par l'opération « Maîtrise de l'énergie »

Cela représente 86 000 PCE (points de comptage/compteurs) de clients propriétaires de maisons individuelles avec un usage chauffage. S'ils sont ciblés, c'est qu'ils ont été identifiés comme ayant une consommation supérieure de 30% à la moyenne de leur profil.



Taux de satisfaction IDF > 97% sur les appels ★★★

Le déroulé de l'opération initiée en 2022





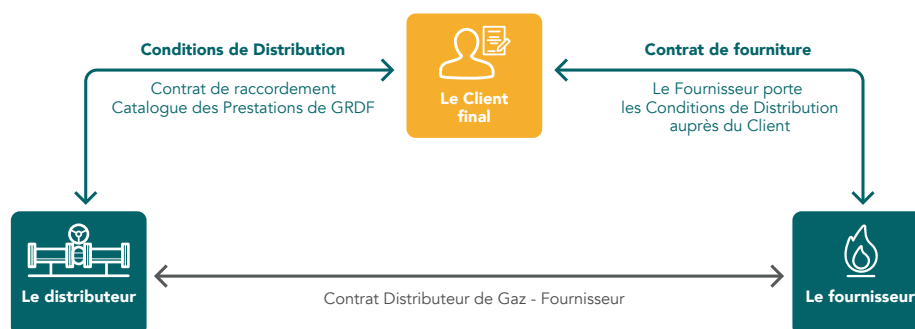
## L'efficacité énergétique du réseau

La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF suit l'évolution des émissions de méthane du réseau de distribution au niveau national. En 2022, celles-ci ont baissé de près de 5% par rapport à 2021, en ligne avec la trajectoire de réduction et les engagements de GRDF au niveau national et international en matière de réduction de ces émissions. Ce résultat en progrès montre que le plan d'actions volontaires de GRDF et des pouvoirs publics produit ses effets, s'appuyant en particulier sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de terrassement.

## 2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, liant le distributeur au client, qui permet de décrire la nature des prestations réalisables à la demande des clients. Ce catalogue des prestations est validé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et mis à jour tous les ans. Il est consultable sur le site **grdf.fr**.



### Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise ainsi :

- Des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...), identifiées dans le catalogue de prestations.

Le catalogue des prestations est disponible sur le site de GRDF à l'adresse [www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations](http://www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations).

Les principales évolutions du catalogue 2022 publié le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ont notamment porté sur :

- Mise en conformité de certaines prestations afin d'harmoniser la terminologie avec l'arrêté du 23 février 2018.
- Adapter les prestations relatives à la pression disponible « standard » et « non standard » afin de répondre au besoin des nouveaux consommateurs comme les stations de gaz naturel pour véhicules (GNV).
- Raccourcir le délai standard de réalisation de la prestation n°13 « Changement de fournisseur ».
- Pour l'évolution des tarifs des prestations annexes des GRD de gaz au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et en raison de la crise menant à des pénuries de matières premières, la CRE considère qu'il n'est pas pertinent, pour cet exercice, d'appliquer la formule d'indexation en vigueur. Par conséquent, la CRE la remplace, à titre exceptionnel pour l'année 2022 et pour l'ensemble des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les GRD de gaz, par une formule d'indexation basée sur la variation moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation.

- L'évolution de l'ensemble des tarifs au 1<sup>er</sup> juillet est ainsi basée sur l'indice de +1,6%.

### Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2020	2021	2022
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	4 626	4 889	4 734
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	2 223	2 530	2 989
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	211	258	189
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	3 275	3 798	2 249
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	162	213	164
Déplacement vain ou annulation tardive facturés	121	81	73
1ère mise en service	606	586	518

### Fin des Tarifs réglementés de vente (TRV)

Les Tarifs réglementés de vente (TRV) concernent environ 2,4 millions de clients particuliers (environ 22% des clients grand public) et de propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation consommant moins de 150 000 kWh.

Conformément à la Loi énergie-climat du 8 novembre 2019, la fin des TRV est :

- Fixée le 30 juin 2023 pour les particuliers et les copropriétés (seuil de consommation inférieur à 150 MWh),
- Effective depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour les petits professionnels, et effective depuis plusieurs années pour les plus gros clients professionnels.

La suppression de ces tarifs vise à mettre le droit français en conformité avec le droit européen, à la suite d'une décision du Conseil d'Etat de 2017. Cette réforme s'inscrit dans le prolongement de l'ouverture du marché du gaz à de nouveaux fournisseurs.

#### Fin des TRV, quelles conséquences ?

Les clients concernés par ces TRV recevront, entre janvier et juin 2023, un courrier réglementaire les informant de la fin de ces tarifs, ainsi que de la nécessité de souscrire un contrat en offre de marché avec le fournisseur de leur choix.

Il n'y aura pas de coupure de gaz : l'alimentation sera maintenue même si l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2023 est passée. Les clients n'ayant pas changé d'offre à la date d'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2023 se verront orientés automatiquement sur l'offre de bascule de leur fournisseur historique, qu'ils n'auront pas choisie. Cette offre ne sera pas forcément la plus compétitive et il est conseillé d'anticiper pour comparer les offres proposées.

#### Le bouclier tarifaire après la fin des TRV de gaz naturel

Les clients au TRV gaz bénéficient du bouclier tarifaire mis en place temporairement par le gouvernement depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, et visant à protéger les consommateurs face à une hausse trop importante des tarifs de gaz et d'électricité.

La loi de finances pour 2023 prévoit une prolongation du bouclier tarifaire sur le second semestre 2023, conformément à l'engagement pris par les pouvoirs publics, et ce malgré la suppression des Tarifs Réglementés de Vente de gaz naturel au 30 juin 2023.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le maintien du bouclier tarifaire sera adossé à la création d'une référence de prix du gaz représentative des coûts d'approvisionnement des fournisseurs, qui servira à calculer la compensation que l'Etat leur versera

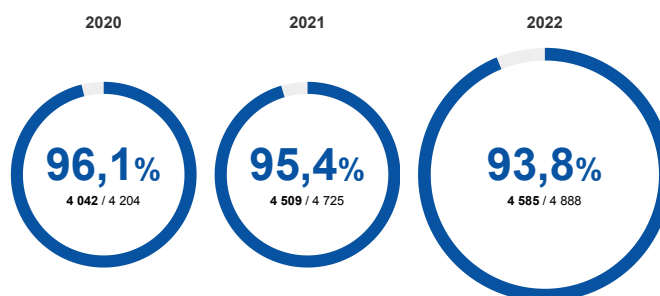
Pour 2023, les hausses de prix moyennes seront limitées à +15% par rapport au prix des TRV de gaz naturel bloqué au 31 octobre 2021.

Le médiateur national de l'énergie apporte conseil aux clients pour leur contrat de gaz. Pour en savoir plus : <https://comparateur-offres.energie-info.fr/>

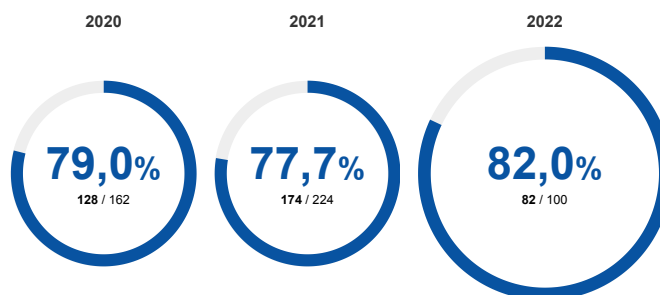


le site d'information du médiateur national de l'énergie, institution publique indépendante

### Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



### Taux de raccordement dans les délais catalogue



## 2.3 L'activité de comptage

### Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est séparé entre les plus gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).

Sur ce dernier périmètre, pour les cas où le compteur n'est pas encore communicant, le déploiement étant en cours, le relevé est organisé sur un rythme semestriel et réalisé par des entreprises prestataires de GRDF.

### La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles car situés dans le logement des clients.

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 99,2% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 0,6% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent suite à des contrôles des consommations relevés à pied, à des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issus des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 99,6% sur votre concession. Il correspond au nombre de compteurs dont l'index a pu être lu sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2023.

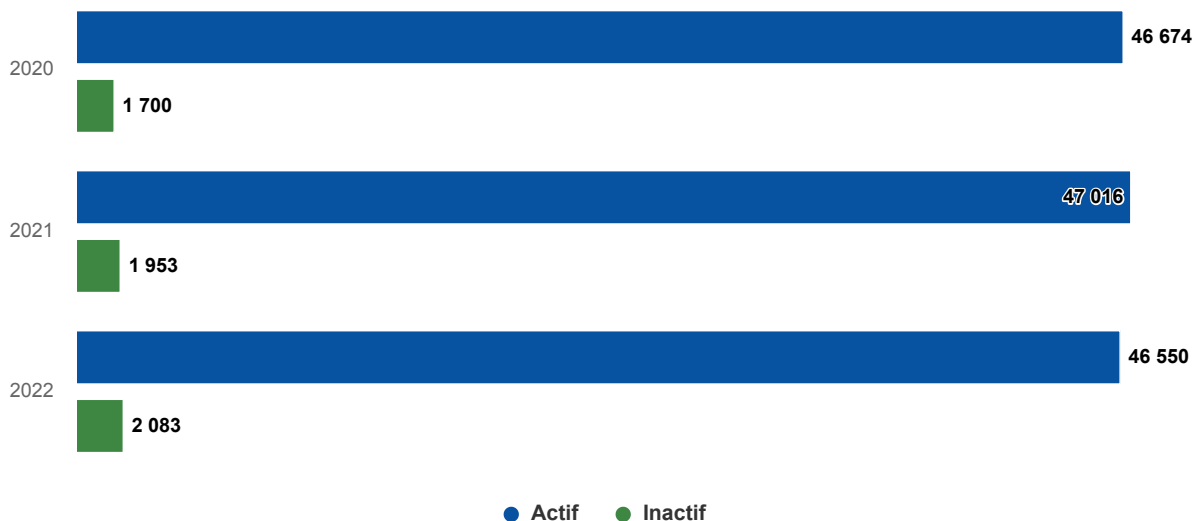
### L'accessibilité des compteurs non communicants lors du relevé

Plus de la moitié du parc de compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client pour le relevé. Dans le cas d'un compteur inaccessible, un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index. Une annonce du passage du releveur est alors faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un autorelevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Depuis 2020, afin d'accompagner le client tout au long de son parcours du relevé, GRDF a mis en place un service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.

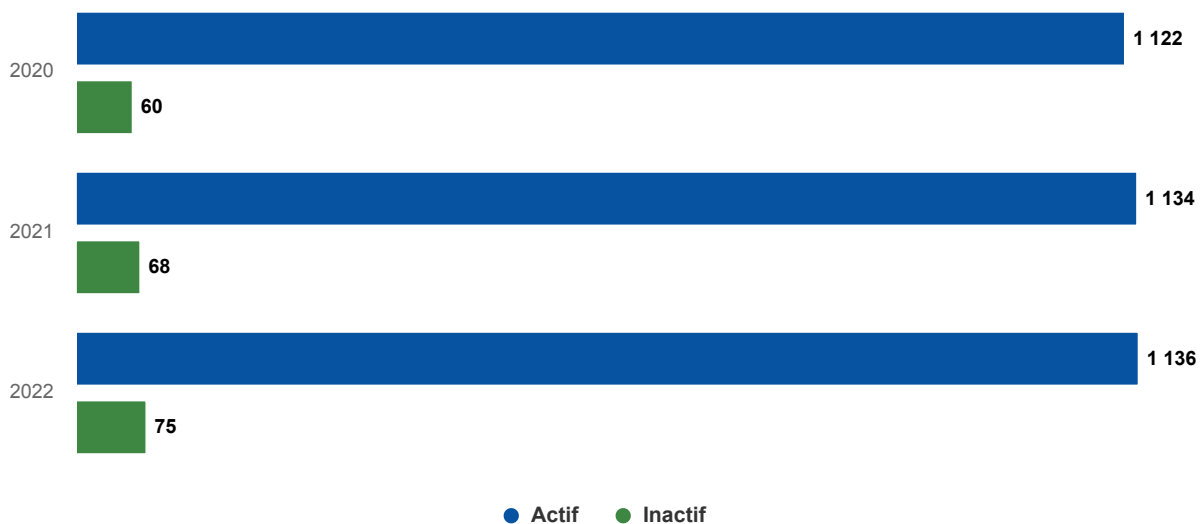
L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

### Évolution des compteurs domestiques actifs et inactifs

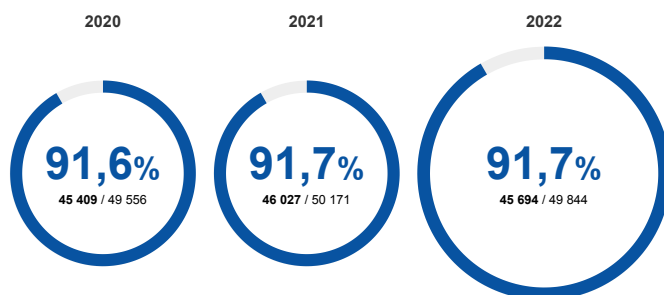


En 2022, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 48 633. En 2021, ce nombre était de 48 969 et de 48 374 en 2020.

### Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs



## Taux d'accessibilité des compteurs domestiques et industriels



## Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se termine en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Depuis le début du déploiement sur votre concession, 36 530 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 19 906 en 2022. De plus, 157 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement dont 14 en 2022.

## Le compteur communicant gaz en Ile-de-France

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les compteurs communicants gaz, dont le déploiement massif a débuté en 2017 et se termine en 2023, y contribuent grandement. Ils permettent aux clients de devenir acteur dans la gestion de leurs consommations, par la meilleure connaissance des quantités d'énergie utilisées par leurs équipements.

En 2022, le déploiement de ces nouveaux compteurs a progressé, avec 370 000 dispositifs de comptage installés en Ile-de-France.

En parallèle, le déploiement des concentrateurs, relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF, se poursuit pour maximiser et sécuriser la couverture radio. 97% des clients de la région sont couverts par un concentrateur.

A fin 2022, sur le territoire francilien, 2,2 millions de compteurs ont été installés et 2,1 millions sont télé-relevés. Le site internet [monespace.grdf.fr](https://monespace.grdf.fr) est un espace privé et sécurisé qui permet à chaque client de suivre gratuitement sa consommation journalière de gaz naturel quel que soit son fournisseur d'énergie.



## 2.4 L'écoute client

### Le Service Client GRDF

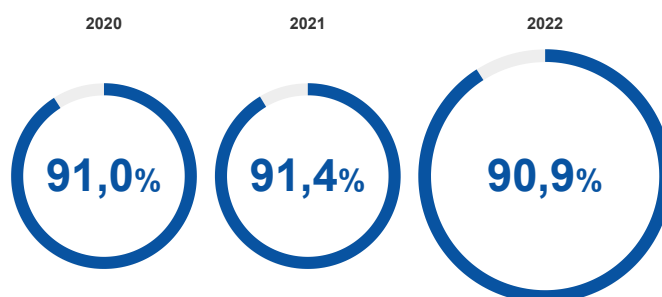
Le Service Client GRDF traite l'ensemble des demandes (hors Urgence Sécurité Gaz) concernant le raccordement, le conseil en matière de solutions gaz naturel et l'ensemble des prestations réalisées par GRDF. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs d'énergie. Vous pouvez contacter nos conseillers sur notre site internet [grdf.fr](http://grdf.fr) (rubrique Aide & contacts) ou par téléphone au 09 69.36.35.34 du lundi au vendredi de 8h à 17h (appel non surtaxé) avec un service dédié pour l'accueil des clients professionnels et des collectivités locales (en choisissant 3 lors de l'appel).



# 110 017

APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

#### Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF



#### Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF sollicite les collectivités locales pour mesurer leur niveau de satisfaction. Cette année 1 812 élus et fonctionnaires territoriaux ont répondu à cette enquête, soit autant que les deux années précédentes. Avec 97% (98% en 2021) de collectivités se déclarant satisfaites de la relation concessionnaire, la qualité s'est maintenue par rapport à 2021.

Dans le détail, on observe notamment que 97% (95% en 2021) des collectivités se déclarent confiantes dans la qualité des données fournies, et 96% (94% en 2021) considèrent que le CRAC permet d'avoir une vision précise de l'activité de GRDF sur leur concession. Les attentes des élus et des fonctionnaires territoriaux vis-à-vis de GRDF restent fortes sur la coordination des programmes travaux ainsi que leur suivi. GRDF s'engage à poursuivre ses efforts pour toujours

95% des  
collectivités  
réaffirment leur  
satisfaction à  
GRDF

mieux répondre aux attentes des collectivités locales et apporter au cœur des territoires une énergie sûre et de plus en plus renouvelable.

#### Satisfaction des clients particuliers et professionnels

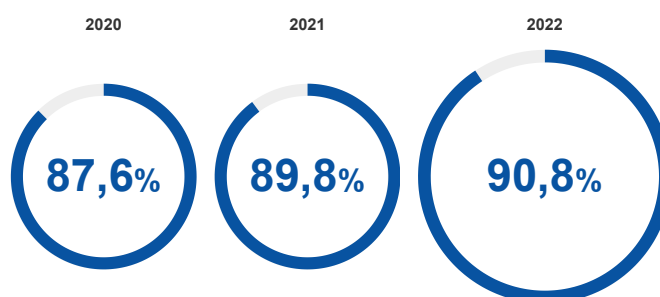
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.



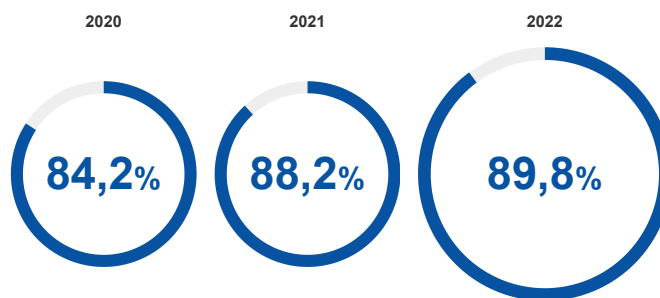
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

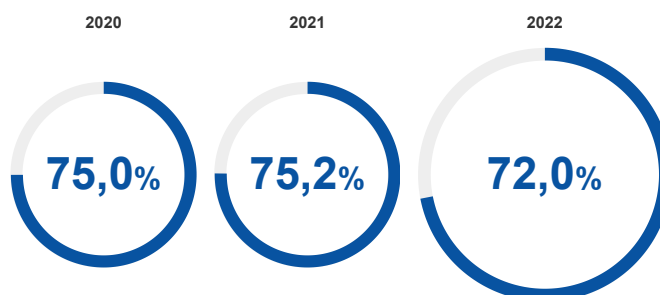
#### Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF



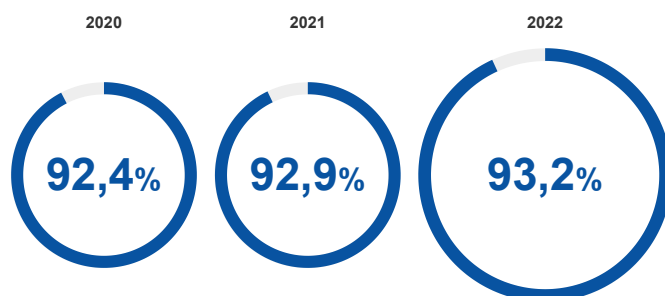
#### Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF



#### Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF



## Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance sur votre région GRDF



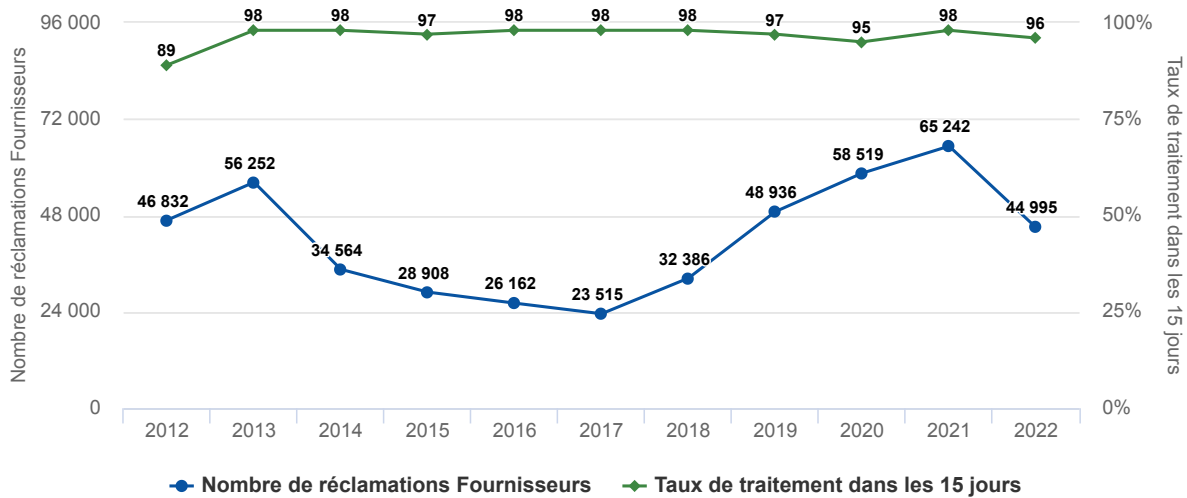
### La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Après la baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs d'énergie pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés, les années 2018-2021 ont été marquées par une augmentation des réclamations principalement liée à des anomalies de publications de données de consommation, ceci en lien avec le déploiement généralisé des compteurs communicants gaz et, de façon plus globale, avec les évolutions des systèmes d'information associés à la mise à disposition des données de consommation aux fournisseurs.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

### Évolution des réclamations Fournisseurs courantes au niveau national



En 2022 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 96,1%.

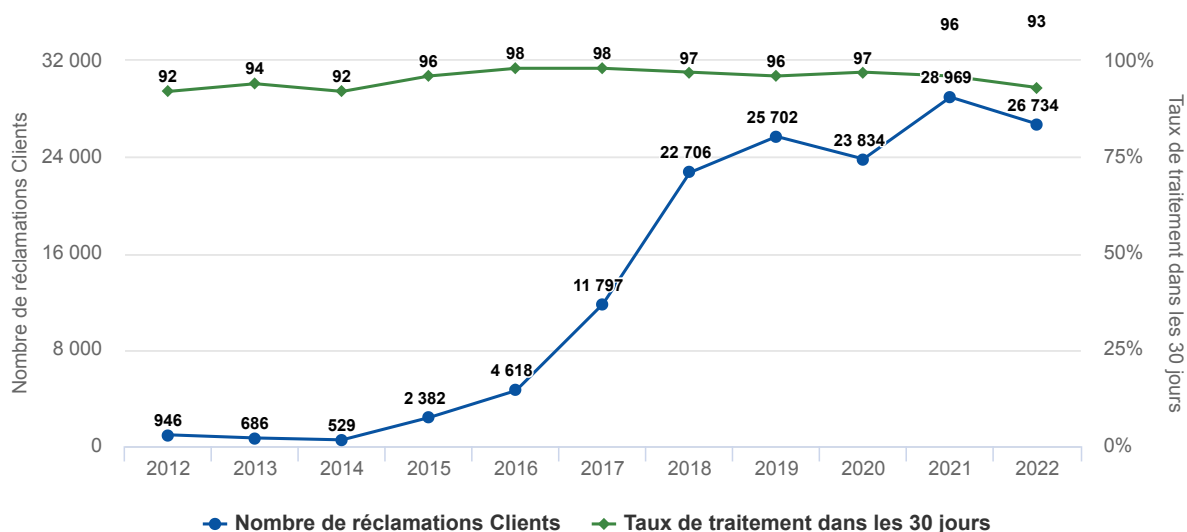
#### La gestion des réclamations directement émises par les clients

Le volume des réclamations émises directement par les clients se stabilise après la forte augmentation observée ces dernières années, cette évolution de la volumétrie des réclamations était la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale et progressive depuis 2014 pour trois raisons :
  - GRDF est mieux connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
  - GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr, où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
  - GRDF a mieux qualifié les réclamations dans les outils de collecte, permettant d'en fiabiliser le dénombrement (des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs sont d'ailleurs réalisées en continu depuis 2020).
- GRDF a intensifié depuis 2018 le déploiement des compteurs communicants entraînant des retours clients comme évoqué ci-dessus.

On constate une légère dégradation du délai de traitement de ces réclamations en 2022 avec près de 92% de réponses apportées dans les 30 jours contre 96% en 2021.

## Évolution des réclamations Clients courantes au niveau national

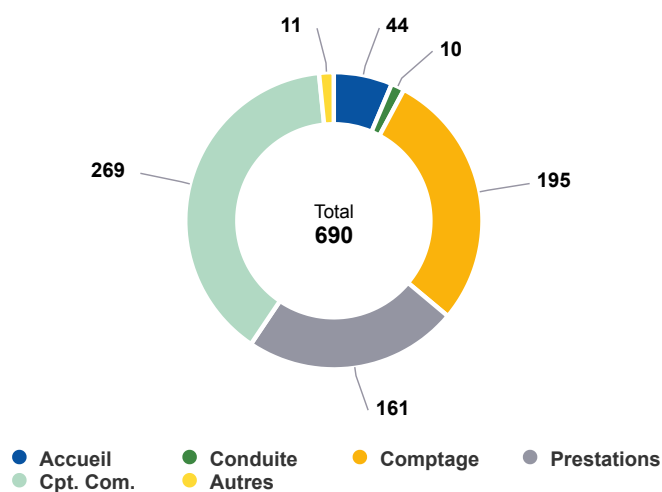


## Les réclamations sur votre concession

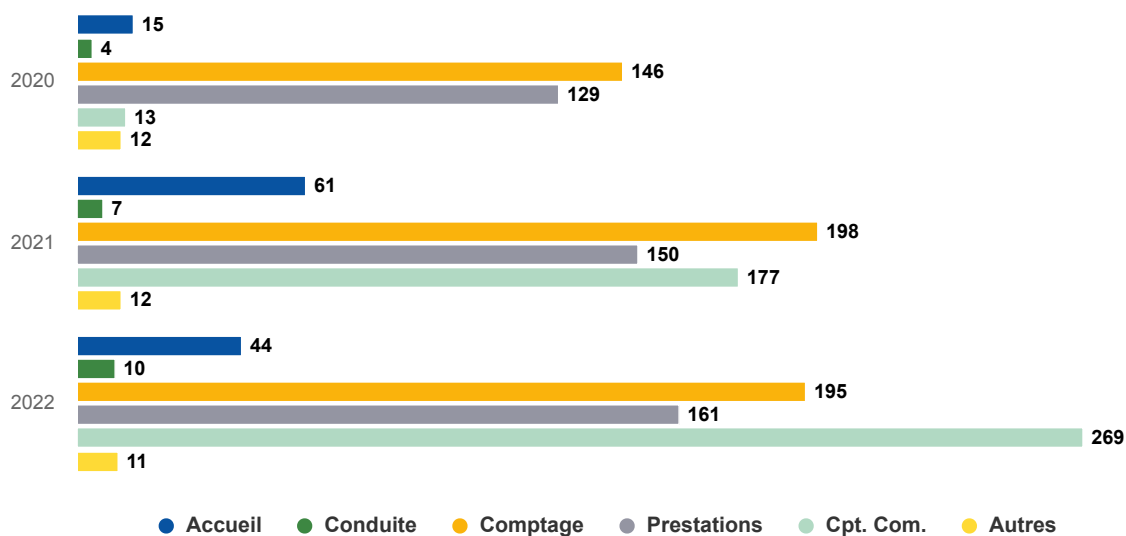
Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

## Répartition des motifs de réclamations en 2022



## Evolution du nombre de réclamations par motif



En 2022 sur votre concession, le nombre total de réclamations est de 690. Ce nombre total était de 605 en 2021, et de 319 en 2020.

En 2022 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 83,8%.

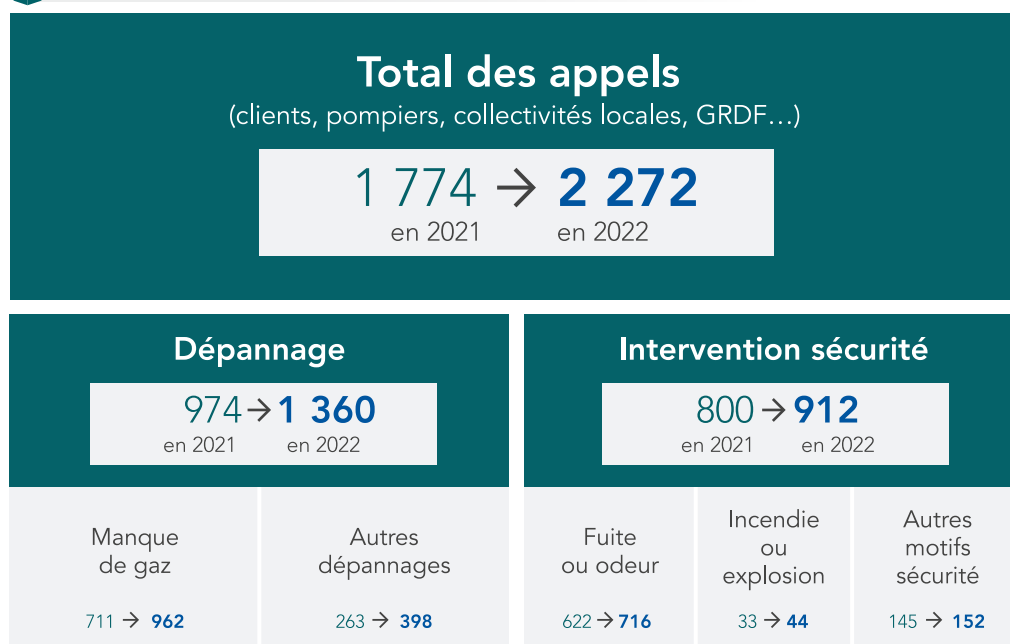
## 2.5 La chaîne d'intervention

### Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



### Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 99,4%.

### Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

## Nombre total d'incidents

840 → 922  
en 2021 en 2022

### Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
255 → 259	471 → 528	14 → 21	100 → 114

### Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
100 → 123	695 → 763	45 → 36

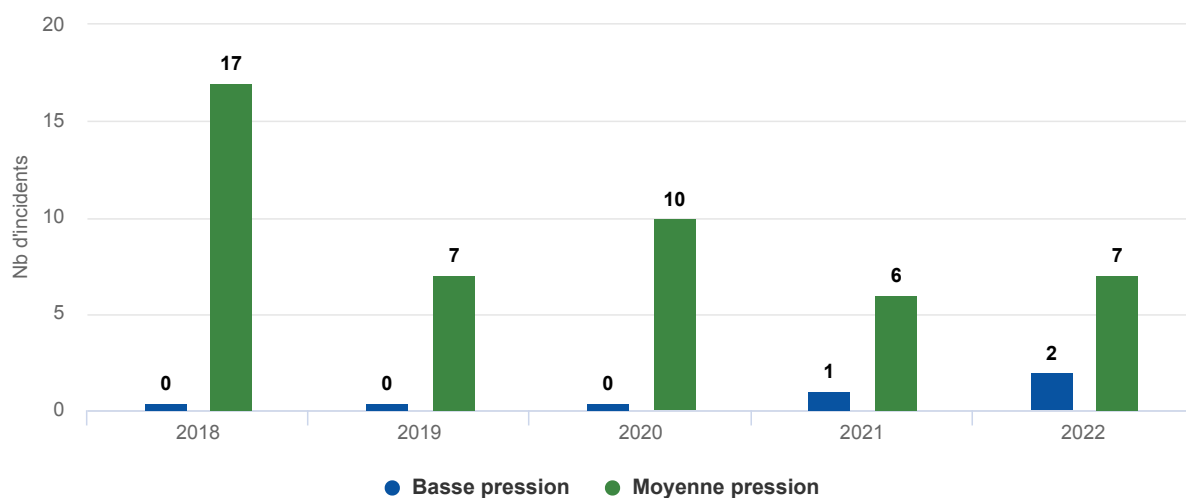
Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage		Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident	
Réseau	Branchement individuel ou collectif	Dommages	Défaut de mise en œuvre
9 → 9	572 → 641	32 → 41	40 → 71
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique	Défaillance d'installations à proximité	Incendie
34 → 25	4 → 3	0 → 0	0 → 2
Autres ouvrages exploités par GRDF		Environnement	Matériel
76 → 85		20 → 9	606 → 639

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

422 → 698

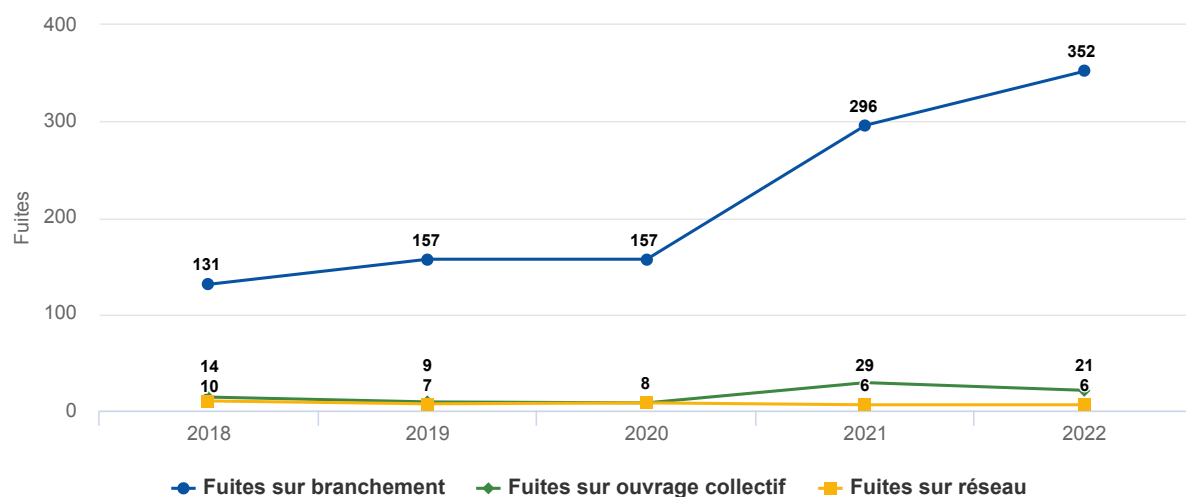


### Répartition des incidents sur le réseau par pression



Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2022, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

### Évolution des fuites par type d'ouvrage



### Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

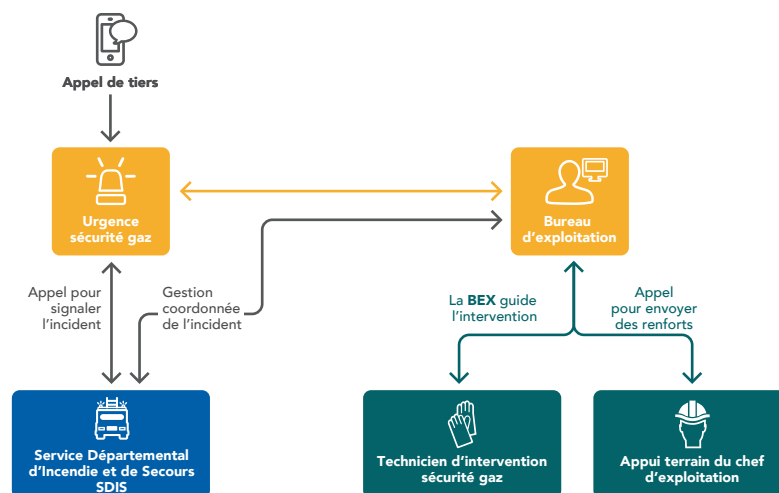
Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

## La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des

procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente moins de 2% des interventions de sécurité.



En 2022 sur votre concession, 15 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 912 interventions de sécurité gaz.

## Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le « délai d'interruption du flux gazeux » est de 54 minutes.

## Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé « Plan Origaz », permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

## InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site [infocoupure.grdf.fr](https://www.infocoupure.grdf.fr).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

## 2.6 La sécurité du réseau

### Le schéma de vannage

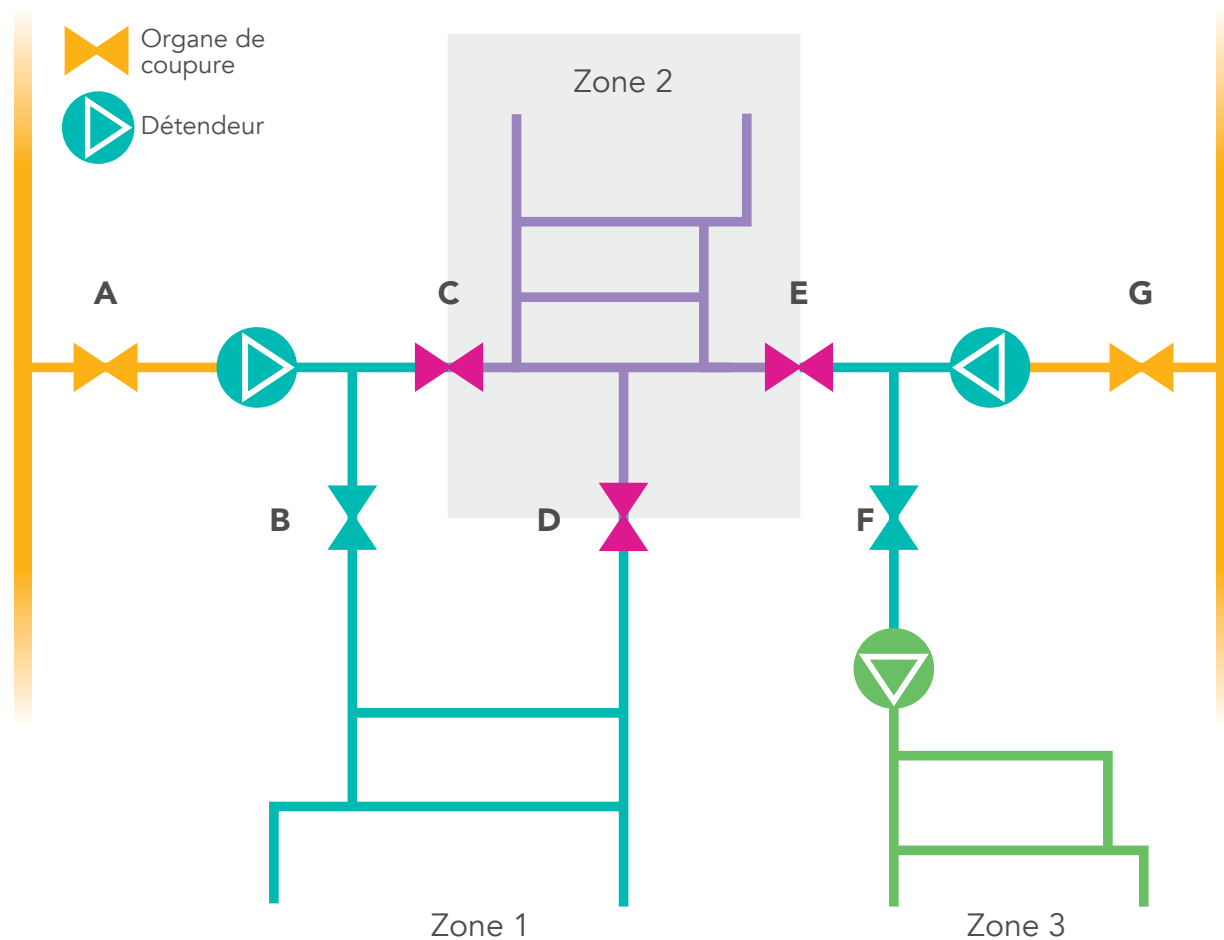
Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau. Il permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Environ 110 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane sont équipés de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les éventuels dysfonctionnements en temps réel.

L'organisation du réseau est progressivement réalisée selon les principes représentés dans le schéma ci-dessus :

- Des artères principales, en acier ou en polyéthylène, relient les postes de desserte transport/distribution (entre les points A et G). Ces artères sont maillées et séparables par des robinets (C et E) qui permettent d'isoler un tronçon, en cas de besoin, en limitant l'impact d'une coupure pour les clients, ainsi que le temps de décompression : c'est le schéma de vannage. Depuis quelques années, des postes d'injection biométhane sont raccordés sur ces artères principales afin d'alimenter le réseau en gaz vert.
- Des réseaux tertiaires (antenne B, D et F) en MPB sont raccordés au réseau secondaire desservant l'ensemble des clients des zones 1 et 3. Chaque antenne tertiaire est isolable en cas de besoin par la fermeture d'un robinet (F).
- Des réseaux BP (zone 3) en ilot ou maillés sont alimentés par un ou plusieurs postes de détente MPB/BP ; ils sont raccordés sur le réseau secondaire ou tertiaire MPB.

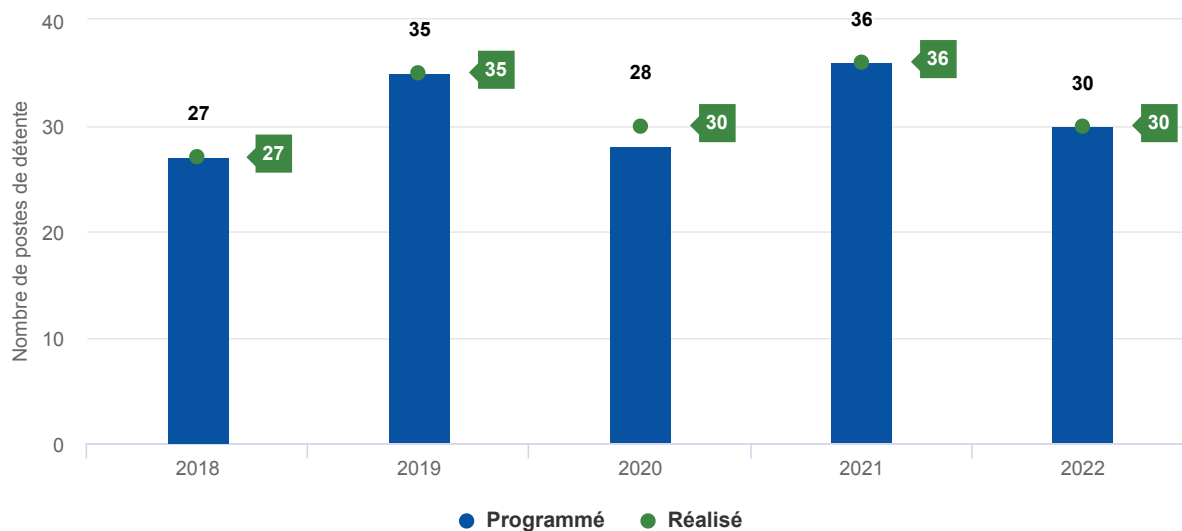
Au fur et à mesure des renouvellements et/ou modifications de réseau, la structuration du réseau se poursuit selon ces principes, intégrant également l'impact du développement des gaz verts et de l'implantation de stations GNV.



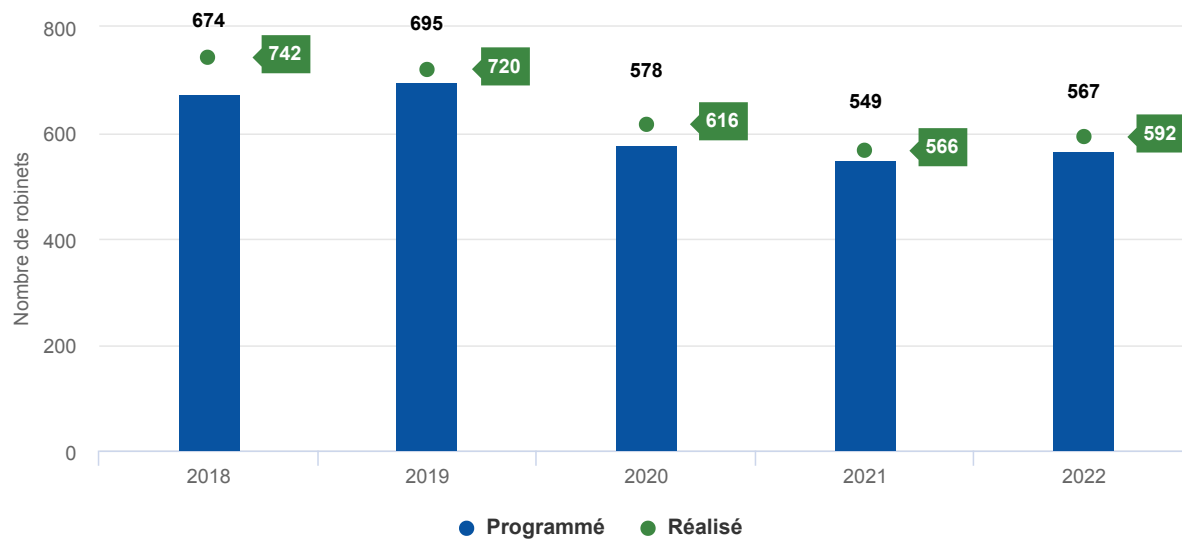
## La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont appliquées.

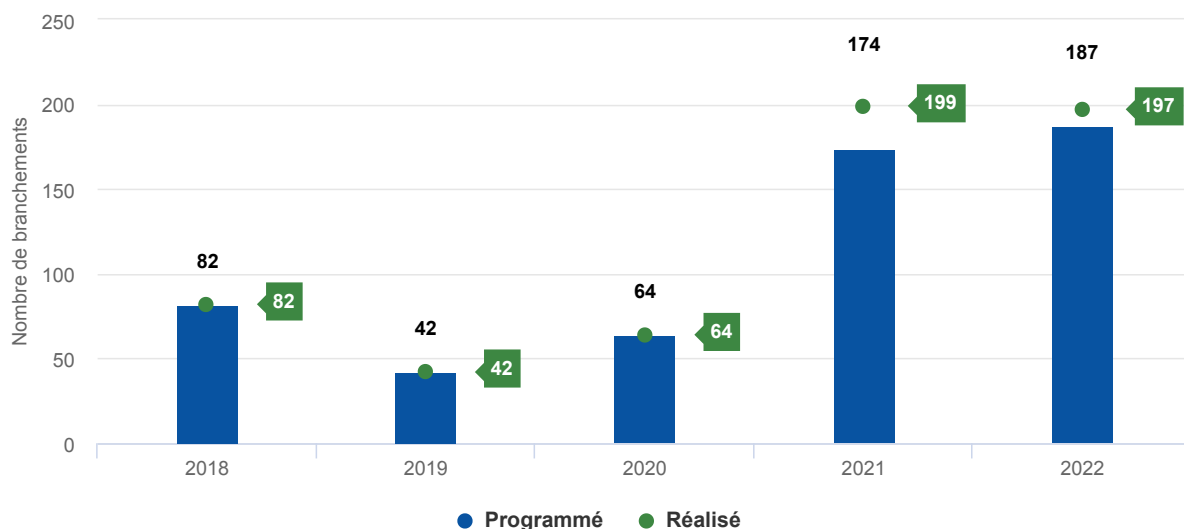
## Visites de maintenance des postes de détente réseau



## Visites de maintenance des robinets de réseau



### Visites de maintenance des branchements collectifs

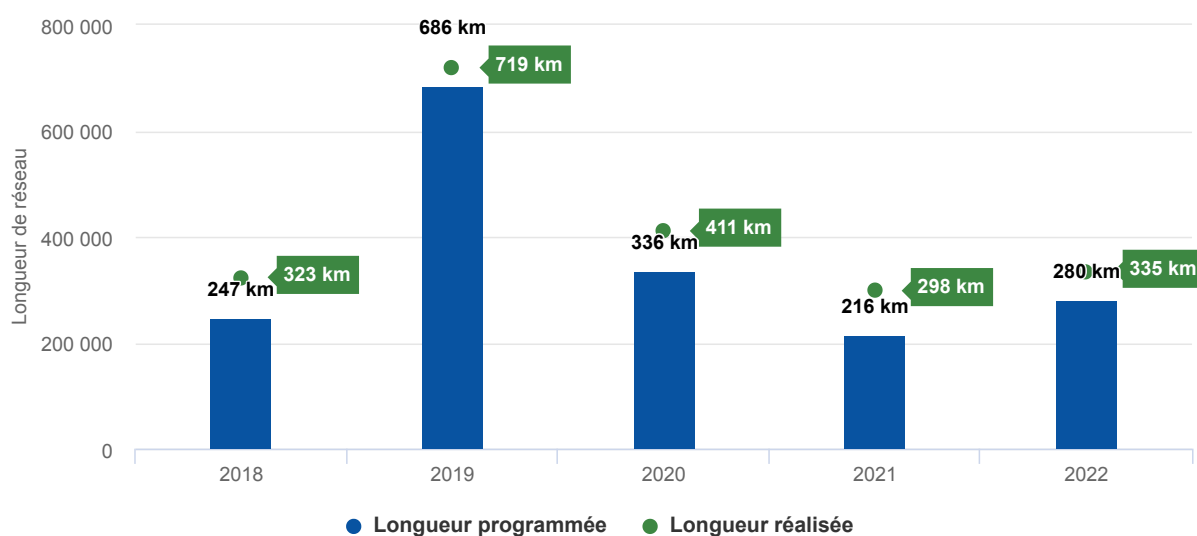


### La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend des caractéristiques du réseau (nature, pression).

### Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



### La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine

concedé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Clients Sédentaires », pour les clients qui occupent leur logement depuis plus de 12 ans et dont la chaudière a également plus de 12 ans,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2022, sur votre concession :

- 75 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



### Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les écogestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

## La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des



clients, GRDF procède, conformément à la réglementation en vigueur, à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

### Dépose et pose des compteurs

Type de compteur	Périodicité	2020	2021	2022
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	645	4 482	7 961
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	38	53	19
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	60	60	48

## Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire dit anti-endommagement est applicable depuis plus de 10 ans désormais. Il concerne tous les intervenants des chantiers, de la conception à la réalisation. Il permet à chaque acteur, responsables de projets et entreprises de travaux, avec la contribution des exploitants de réseaux, de renforcer la sécurité des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

## Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

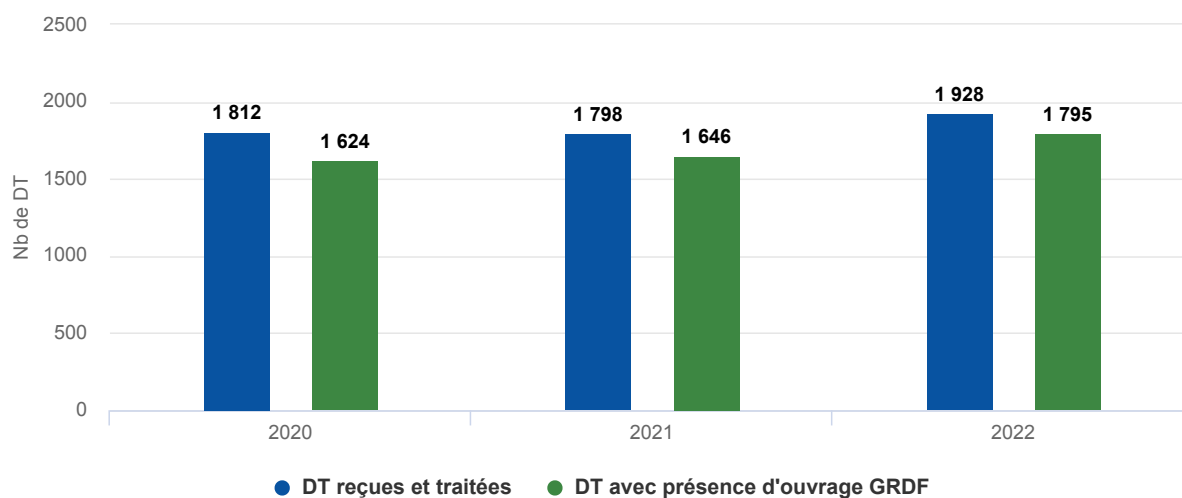
GRDF traite dans les délais réglementaires l'ensemble des déclarations de travaux reçues pour permettre des travaux en toute sécurité.

Ces déclarations peuvent être des DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou des Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux.

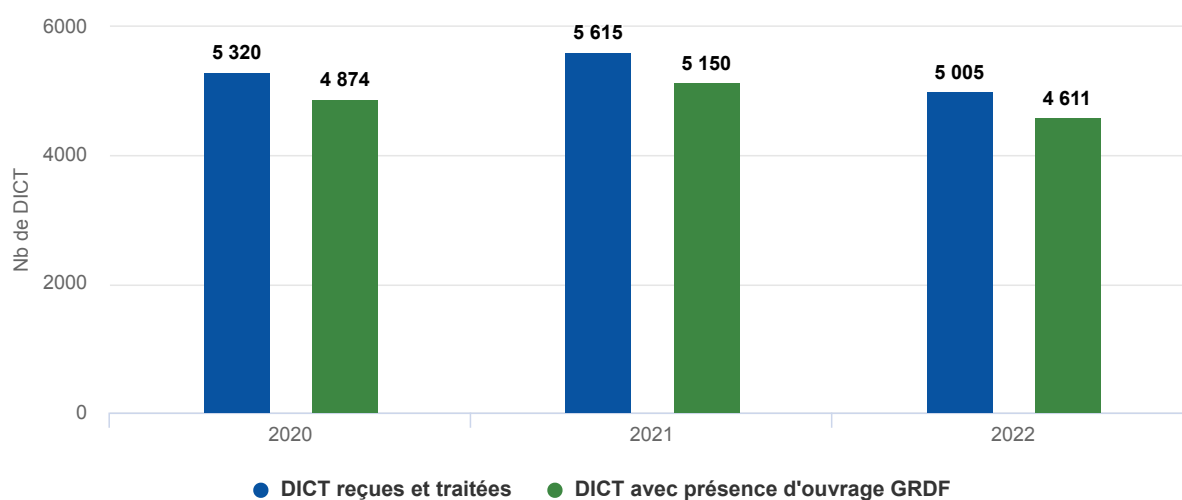


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

## Évolution des Déclarations de Travaux



## Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



## Les dommages aux ouvrages

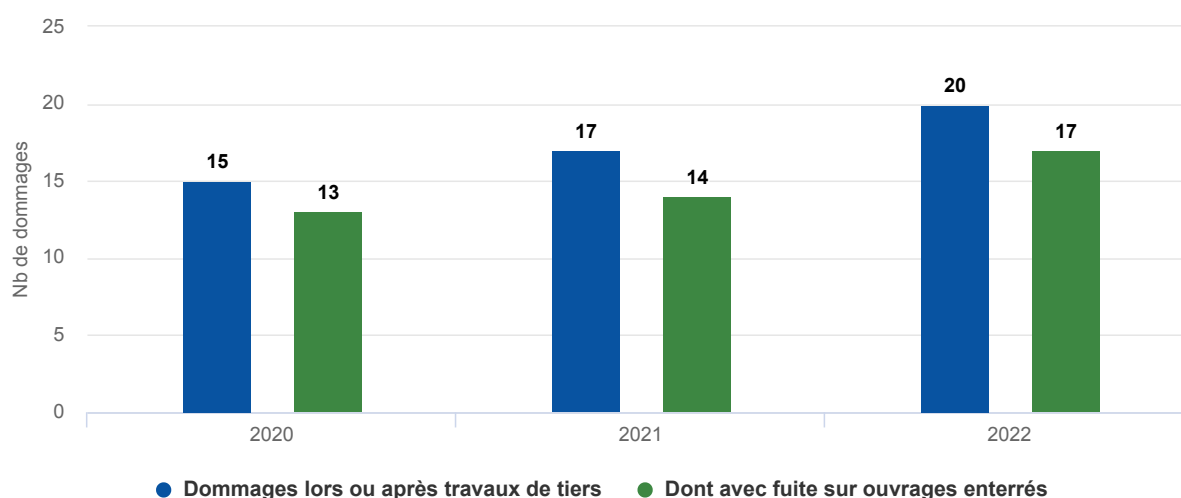
Quand un ouvrage de distribution de gaz est endommagé, les impacts sont multiples : sécurité des intervenants et potentiellement des tiers, aléas, retards et surcoûts pour le chantier, coupures d'alimentation en gaz des clients et nuisances environnementales.

Poursuivre la réduction des endommagements est une ambition qui doit être partagée par chaque intervenant.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

## Evolution du nombre de dommages aux ouvrages



### Dommages

	2020	2021	2022
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	13	14	17
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	4 874	5 150	4 611
Taux	0,27%	0,27%	0,37%

## Balises Sécurité 2018 – 2024 (BS24)

En 2018, pour prévenir les risques dans l'exécution des grands travaux urbains et amplifier la dynamique de réduction des dommages aux ouvrages par les tiers, les opérateurs de réseau sensibles, sous l'égide de l'observatoire des risques travaux sur réseaux, ont mis en place un dispositif de prévention et de sensibilisation appelé BS24. Ce programme d'actions est porté sur le territoire francilien par le pôle Energie Île-de-France dont GRDF est un des acteurs. Il permet de sensibiliser et mobiliser les collectivités locales pour réduire le nombre des endommagements sur les réseaux.

A partir de 2018, 200 communes cibles ont intégré le dispositif.

Au cours des différentes réunions, toutes les balises sont évoquées et permettent la mise en œuvre des actions suivantes :

- des informations sur les endommagements du réseau,
- des sensibilisations des personnels des collectivités,
- des visites sur chantiers,
- des signalements lorsque des travaux sont perçus comme dangereux.
- des arrêts de travaux,
- des retours d'expérience en mairie,
- des travaux sur les clauses techniques et financières,
- des réponses aux attentes des collectivités.

À la demande de certaines communes qui n'étaient pas initialement concernées par le dispositif BS24, ces dernières ont souhaité que nous leur portions à connaissance les bonnes pratiques leur permettant la réduction des endommagements.

À ce jour, 956 communes franciliennes ont été informées du dispositif dont l'ensemble des communes desservies en gaz. Le dispositif est totalement déployé, soit de manière légère lors des travaux réalisés en préfecture, soit de manière plus approfondie en mairie.

La prévention des dommages aux ouvrages gaz dans les communes est mesurée par l'évolution du Taux d'endommagement rapporté à 100 chantiers (Taux DO/100 DICT). Plus le taux est faible, meilleure est la prévention. Le dispositif de prévention BS24 permet aux collectivités de réduire significativement ce taux en agissant sur les compétences «Gestionnaire de Voirie» et «Maîtrise d'ouvrage».

Si 150 communes ont vu leur Taux de DO/100DICT s'améliorer, 50 ont vu ce taux se dégrader significativement depuis 18 mois. L'application de BS24 dans les communes est encore inégale.

Si le taux de l'Ile-de-France est de 0,39 en 2022, celui des principales communes adhérentes au dispositif est proche des 0,30. Pour certaines communes, l'année 2022 a ainsi été une année où la qualité des travaux sur les chantiers a baissé, faisant craindre une mauvaise année 2023.

En 2023, les 50 communes qui ont vu leur taux se dégrader significativement connaîtront une phase de consolidation du dispositif :

- Pilotage du dispositif de prévention BS24 par GRDF pour consolider les pratiques : augmentation des visites, retours d'expérience et sensibilisations.
- Intégrer de nouvelles balises dans le dispositif BS24, axées sur la compétence gestion de la voirie (avec la participation au Semaines Régionales de la Prévention, l'utilisation de l'aspiratrice) ainsi que sur la compétence maîtrise d'ouvrage (avec des consignes données aux bailleurs).

## Le 1<sup>er</sup> juillet 2022 fête les 10 ans du Décret anti-endommagement

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux a célébré les 10 ans du décret anti-endommagement. GRDF a proposé de conduire le projet avec l'ensemble des parties prenantes pour que ce jour-là des matinées d'information et de témoignages soient organisées avec les préfectures des départements.

Pour toutes les parties-prenantes concernées par les travaux à proximité des réseaux, les responsables de projet, les exécutants des travaux et les exploitants de réseaux, cette date anniversaire a été l'occasion de témoigner des bénéfices de la réglementation. Le Pôle Energie (SIGEIF, SEY, SDESM, SMOYS, SDEVO et SIPPAREC) membre de l'Observatoire a apporté son large soutien au projet.

Un peu plus de 300 personnes ont ainsi partagé leur expérience sur la démarche. Les préfets ou leurs représentants, la DRIEAT et le ministère ont chacun acté des progrès réalisés et de la nécessité de travailler ensemble.

30% de travaux en plus depuis 10 ans pour 30% d'endommagements en moins sur cette

période a permis de graver dans les mémoires que les engagements des uns et des autres à la prévention des endommagements étaient indispensables.

## **GRDF s'engage pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Engagé dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, GRDF fait régulièrement évaluer son bilan d'émissions de gaz à effet de serre et le publie. Une action qui s'inscrit dans nos engagements RSE et qui vise à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de nos activités d'ici 2030.

### **Un Bilan qui met en évidence la performance du réseau gaz**

Le premier Bilan Carbone, réalisé en 2020 sur la base des données d'activité 2019, s'élève à 939 000 tonnes CO<sub>2eq.</sub>. Les activités de GRDF représentent ainsi seulement 0,2% des émissions de gaz à effet de serre de la France, notamment grâce à la performance élevée du réseau gaz qui permet de limiter les émissions de méthane.

Ce bilan ne prend pas en compte les émissions de gaz à effet de serre de la consommation de gaz des clients finaux.

Les principaux postes d'émissions de GES de GRDF sont liés aux émissions de méthane du réseau (les dommages à ouvrage, les chantiers, les pertes, ... - 72 % du bilan) et aux immobilisations associées au réseau gaz (11% du bilan). Viennent ensuite les émissions associées aux sites de travail et activités des collaborateurs (7%) : mobilité, consommations d'énergie des bâtiments, usages du numérique, les déchets ...

### **GRDF met le cap vers une réduction de 30% de ses émissions de CO<sub>2</sub> à 2030**

Afin d'atteindre cet objectif, GRDF mène différentes actions telles que :

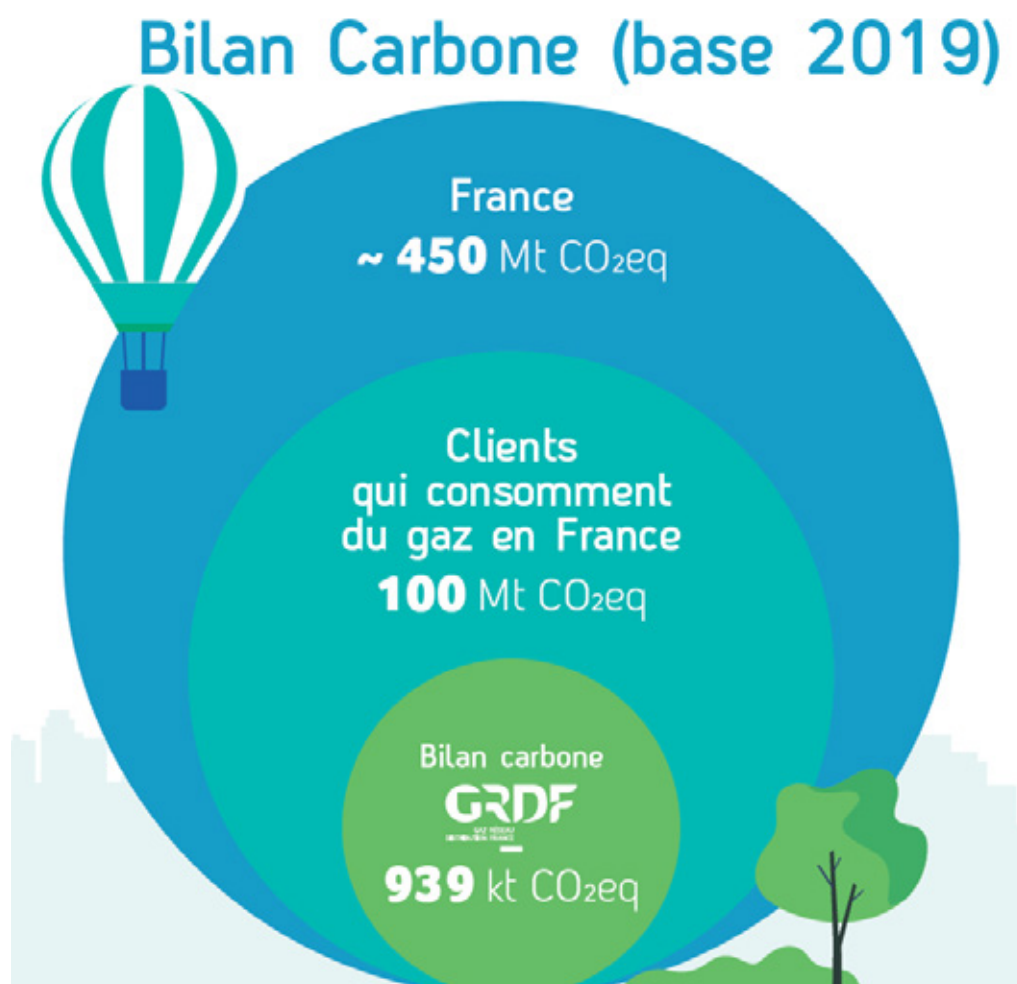
- Des actions de réduction des émissions de méthane telles que la prévention des dommages aux ouvrages, la surveillance du réseau, le renouvellement des réseaux.
- La mise en place de plans de mobilité durable sur nos principaux sites afin de réduire et optimiser nos déplacements, promouvoir les modes de transport alternatifs et développer l'usage du GNV et du bioGNV. Ces actions contribueront à la fois à la réduction de notre bilan carbone et à la réduction de la pollution atmosphérique.
- Des actions de maîtrise des consommations d'énergie sur les sites occupés par GRDF, à travers le choix de bâtiments moins énergivore, une meilleure gestion de l'énergie, et le recours à une part d'énergies renouvelables dans nos contrats d'achats de gaz et d'électricité.
- Une politique d'Achats responsables, des actions sur le Numérique responsable, visant à réduire les émissions associées.

En complément, GRDF contribue activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses clients, au-delà du périmètre de son bilan d'émissions de GES, par :

- L'accompagnement des clients dans l'efficacité énergétique,
- Le déploiement de compteurs communicants offrant la possibilité de mieux maîtriser les consommations,
- Le soutien au développement du biométhane et du BioGNV...

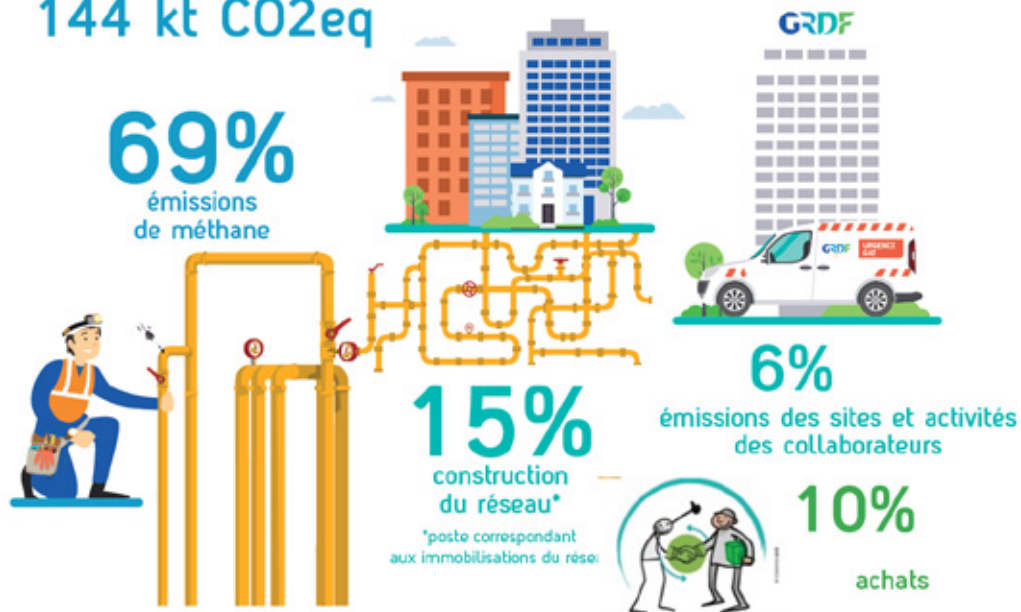
Ces actions offrent un potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de tonnes de CO<sub>2eq.</sub> dans les décennies à venir.

En 2022, la région GRDF Ile de France représente 18,5% des émissions globales de GRDF :



# Les principaux postes d'émission de CO<sub>2</sub> chez GRDF Ile-de-France en 2022

144 kt CO<sub>2</sub>eq



## Des actions déjà engagées pour réduire nos GES

- Réduction des émissions de méthane
- Verdissement de notre flotte de véhicules
- Culture d'achats responsables
- Accompagnement pour réaliser des économies d'énergie sur nos sites
- Actions autour de l'utilisation numérique responsable
- ● ● ...





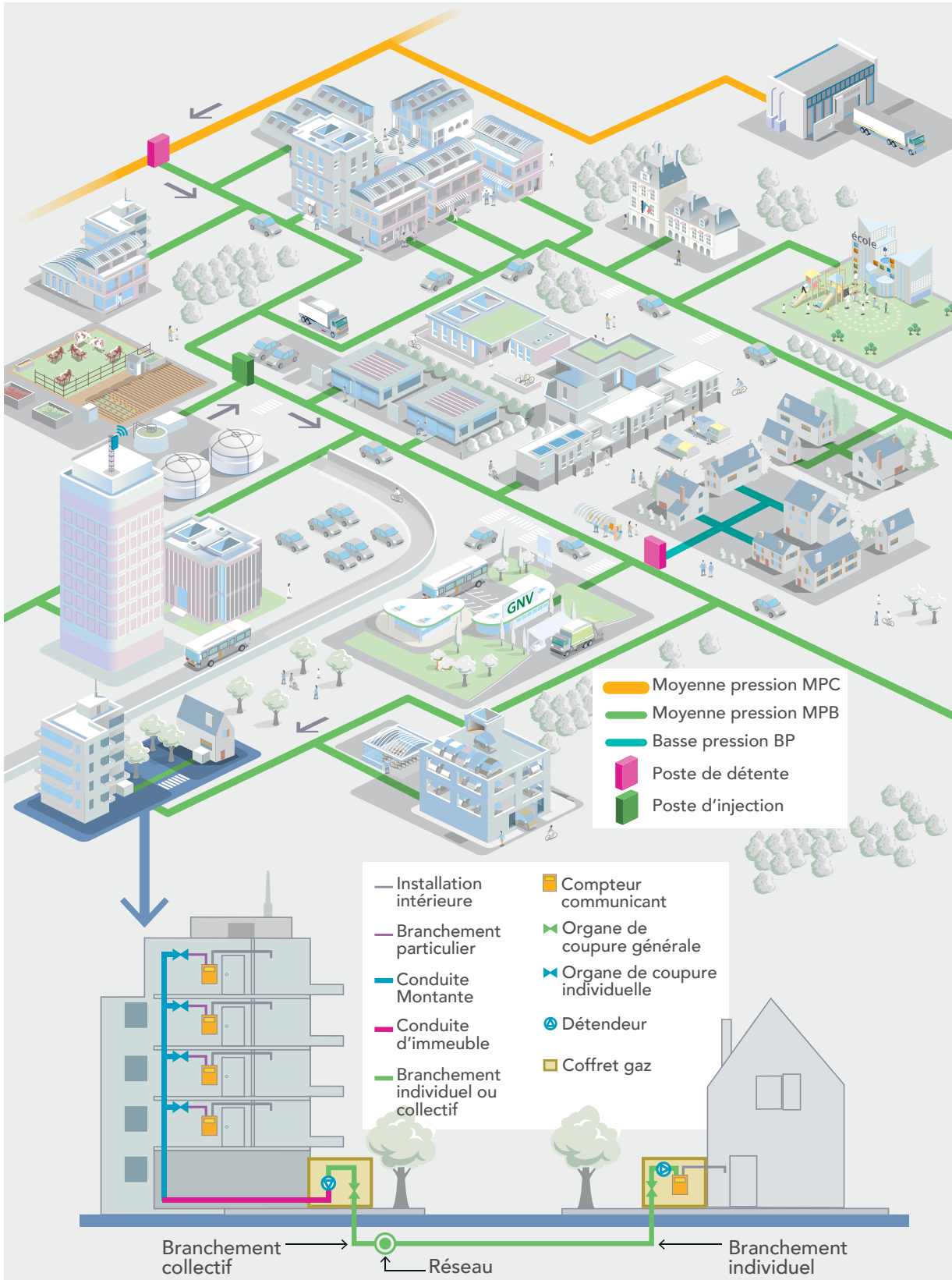


A dark teal circle containing the white number '03'.

## Le patrimoine de votre concession

<b>3.1</b>	Vos ouvrages	58
<b>3.2</b>	Les chantiers	65
<b>3.3</b>	Les investissements	68
<b>3.4</b>	La valorisation de votre patrimoine	73

# 3.1 Vos ouvrages



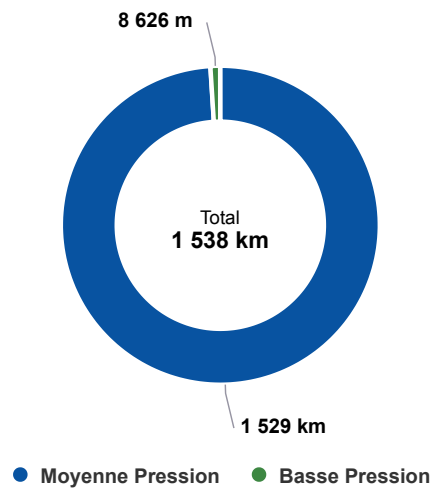
## L'inventaire des canalisations

### L'inventaire des canalisations par type de pression

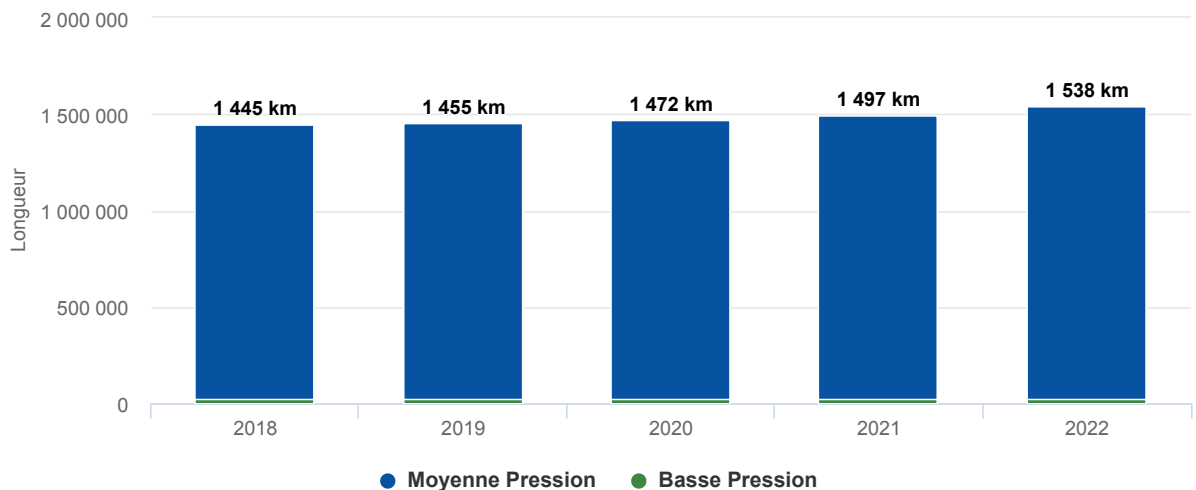
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2022,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

### Répartition des canalisations par pression en 2022



### Évolution des canalisations par pression



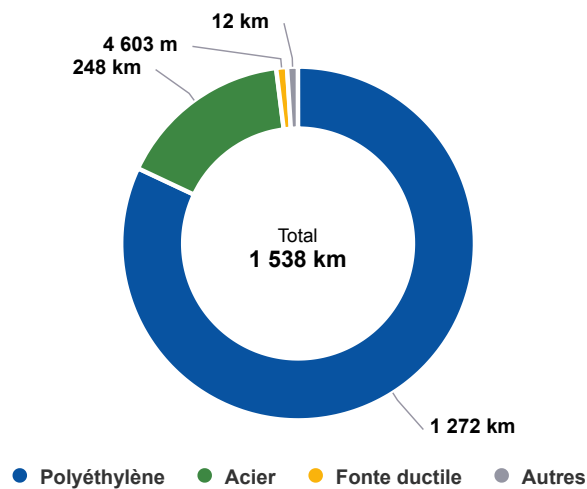
### L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières.

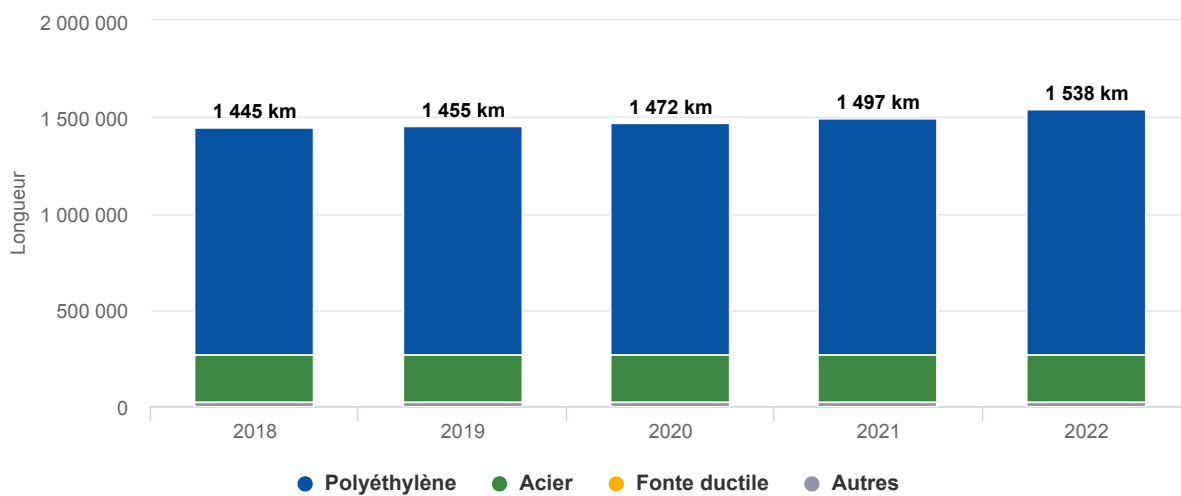
Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2022,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2022



Évolution des canalisations par matière



## L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

### Inventaire des ouvrages

	2020	2021	2022
Postes de détente réseau	45	47	48
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	992	1 038	1 051
Branchements collectifs	1 133	1 160	1 191



## L'amélioration des bases de données techniques des ouvrages gaz

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).

Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, tout ouvrage créé, renouvelé ou déposé fait l'objet d'une mise à jour coordonnée dans l'inventaire technique et l'inventaire comptable .

L'écart cumulé en nombre et en valeur absolue pour les branchements collectifs et mesuré sur chaque commune sur le stock à fin 2022 est de 1,7% entre les deux bases patrimoniales.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

### La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans

« Grande Échelle ».

En 2022, sur votre concession 258 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

## L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

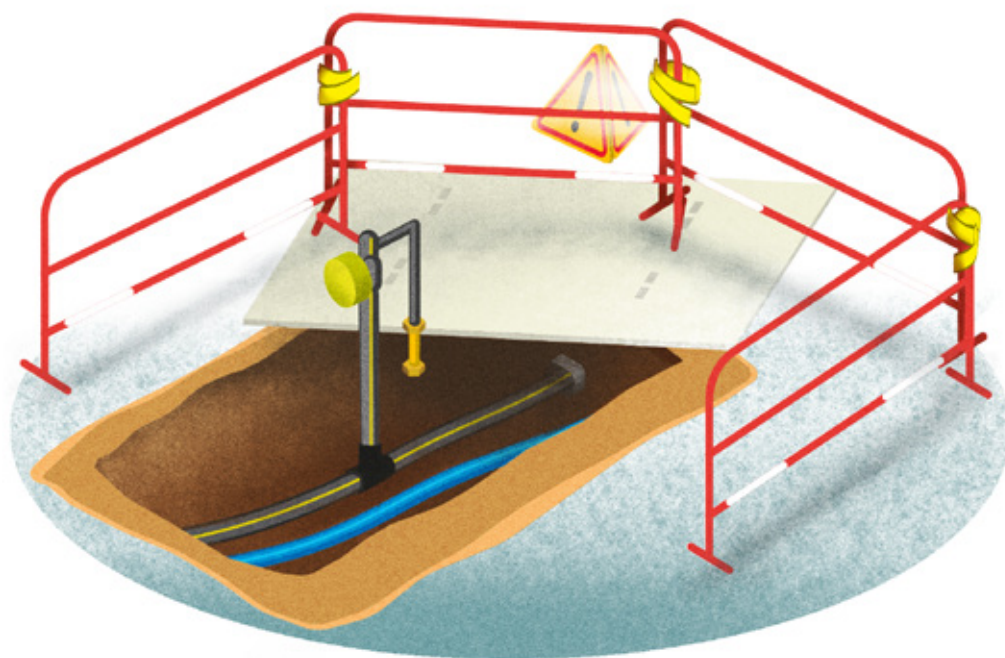
Les deux indicateurs « Connaissance des branchements individuels (report sur le plan) » (4) et « Connaissance des branchements collectifs (report sur plan) » (6) sont pour l'instant calculés à la maille nationale. Ils ne présentent pas la qualité du report sur plan des branchements individuels et collectifs sur votre concession.

Au national en 2022, l'indice de connaissance du patrimoine est de 90.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession.

## Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2022
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	9
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	3
11	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	3
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, sur le Portail Collectivités GRDF, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>		<b>89</b>





## 3.2 Les chantiers

### Les principaux chantiers sur votre territoire

#### Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent :

- les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV,
- les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages...).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.

Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « Bsurl » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « Bsurl », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Le raccordement des unités de production de biométhane peut nécessiter des travaux de maillage du réseau. Un maillage permet de réunir plusieurs zones de consommation pour absorber la production de gaz vert. Dans les territoires où sont exploitées plusieurs unités de méthanisation, il peut y avoir besoin de réalisation de chantiers de rebours qui permettent de compresser le biométhane injecté dans le réseau de distribution afin qu'il soit acheminé dans un réseau de distribution de pression supérieure (par exemple de la MPB à la MPC) ou dans le réseau de transport.

Le raccordement des stations GNV peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau de distribution, car les débits demandés sont importants.

En 2022, ces travaux ont représenté 28 km sur votre réseau.

<b>Raccordements et transition écologique</b>	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
DOMAINE DES ARPENTS - FAVIERES	7 557 m		
DOMAINE DES ARPENTS - PONTCARRE	3 779 m		
CHEMIN D'OISSERY-SILLY - OISSERY	2 040 m		
RUE DES FORTES TERRES - CLAYE-SOUILLY	1 901 m		137
ROUTE DE MARCILLY - SAINT-SOUPPLETS	1 716 m		1
LE HAUT VALASSIN - CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	1 544 m		
GRANDE RUE GREGY SUR YERRE - LIMOGES-FOURCHES	1 347 m		
LE HAUT VALASSIN - FRESNES-SUR-MARNE	1 241 m		

#### Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, par exemple dans le cadre de grands projets urbains, à la suite de modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.

En 2022, ces travaux ont concerné 853 m de votre réseau.

## Le patrimoine de votre concession

### Modification d'ouvrages à la demande de tiers

	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DES HAULDRES - LIMOGES-FOURCHES	836 m		
ROND POINT DU MEE MEE SUR SEINE - LE MEE-SUR-SEINE	11 m		
RUE JEAN MOULIN - DAMMARIE-LES-LYS	6 m		



### Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

En 2022, GRDF a modernisé 268 m de votre réseau.

### Adaptation et modernisation des ouvrages

	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DES FRERES THIBAUT - DAMMARIE-LES-LYS	206 m		1
RUE DES MAISONS BRULEES - PONTCARRE	35 m		2
AVENUE RENE CASSIN - DAMMARIE-LES-LYS	15 m		
RUE GRANDE RUE LA CELLE - VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	3 m		
ROUTE DE MORET - MONTCOURT-FROMONVILLE	2 m		
AVENUE DE LA FERTE - JOUARRE	1 m		
AVENUE DE LA LIBERATION - LE MEE-SUR-SEINE	1 m		
AVENUE GALLIENI - CHARTRETTES	1 m		

## Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

## 3.3 Les investissements

### La politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au niveau national, les investissements de GRDF ont atteint 1 117 M€ en 2022. Environ 40% des investissements totaux sont consacrés à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Près de la moitié est dédiée aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

2022 est marquée par la poursuite de l'essor des investissements de transition écologique (biométhane et GNV) et des travaux de modernisation du réseau. En revanche, les raccordements affichent un retrait, après une année 2021 portée par les conversions fioul-gaz. Le déploiement des compteurs communicants gaz ralentit, avec la finalisation des programmes de pose intensive sur de nombreux territoires, à laquelle s'ajoute la persistance de difficultés d'approvisionnement en matériels.

#### Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants (dont l'achèvement est attendu en 2023), le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'accompagnement de la transition écologique (développement des gaz verts notamment), à l'exploitation et à la sécurité. Sur la période ATRD6, GRDF prévoit de consacrer en moyenne 290 millions d'euros aux investissements de raccordements et transition écologique et plus de 350 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



## Les clés de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (canalisations, branchements, postes de détente...). En revanche, les investissements réalisés peuvent être suivis selon ces deux approches.

**Les investissements mis en service dans l'année correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2022.**

Ils sont présentés en 3 grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...)
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane
- Les « Autres biens mutualisés », qui correspondent à la quote-part des investissements réalisés sur les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, permet de distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Elle est utilisée dans les tableaux présentant les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

**Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.**

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis le « Portail Collectivités », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site [grdf.fr](http://grdf.fr).

## Invest. réalisés par famille d'ouvrages (en euros)

	2020	2021	2022
<b>TOTAL</b>	<b>3 797 358</b>	<b>8 951 561</b>	<b>10 783 855</b>
<b>OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS</b>	<b>2 411 735</b>	<b>6 434 306</b>	<b>4 613 469</b>
Premier établissement	2 042 585	5 318 346	3 629 581
Canalisations et distributions	1 124 212	4 203 321	2 810 552
Branchements	818 551	1 083 441	705 966
Branchements - Individuels	791 139	967 397	617 165
Ouvrages collectifs	27 410	116 046	88 803
Installations techniques	99 827	31 583	113 071
Postes de détente réseau	0	32 653	91 552
Protection cathodique	58 813	0	16 949
Autres installations	41 014	-1 070	4 570
<b>Renouvellement</b>	<b>369 158</b>	<b>1 115 961</b>	<b>983 882</b>
Canalisations et distributions	232 596	899 702	817 878
Branchements	103 670	216 261	141 839
Branchements - Individuels	99 027	195 152	95 218
Ouvrages collectifs	4 643	21 109	46 621
Installations techniques	32 893	0	24 166
Postes de détente réseau	0	0	-1 112
Protection cathodique	32 893	0	25 278
<b>OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS</b>	<b>488 843</b>	<b>1 563 813</b>	<b>4 854 766</b>
Compteurs et postes clients	265 111	1 140 410	2 377 156
Compteurs	190 426	928 375	1 982 337
Postes clients et équipements de télérelevé	74 690	212 041	394 824
Installations techniques	223 732	423 403	2 477 611
Postes biométhane	223 732	423 403	2 477 611
<b>BIENS MUTUALISÉS</b>	<b>896 772</b>	<b>953 423</b>	<b>1 315 624</b>
Mobilier et immobilier	380 520	261 286	516 464
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	64 280	112 081	102 764
Aménagements	67 113	83 088	30 066
Autres équipements	249 123	66 119	383 637
Véhicules et engins d'exploitation	42 775	49 088	20 759
Immobilisations incorporelles	473 472	643 054	778 392
Projets informatiques	437 179	563 769	698 906
Autres immobilisations incorporelles	36 307	79 283	79 490

## Investissements par finalité - flux (en euros)

	2020	2021	2022
<b>TOTAL</b>	<b>4 841 243</b>	<b>9 696 407</b>	<b>8 943 020</b>
<b>RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>	<b>3 214 781</b>	<b>6 645 107</b>	<b>4 504 839</b>
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	764 597	1 028 063	778 015
Lotissements, zones d'aménagement	446 055	560 181	229 649
Raccordements de clients importants	385 475	578 951	470 207
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	1 618 113	4 476 940	3 026 965
<b>MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS</b>	<b>215 240</b>	<b>624 518</b>	<b>163 702</b>
<b>ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES</b>	<b>164 142</b>	<b>413 066</b>	<b>1 088 446</b>
Investissements de structure des ouvrages	4 540	0	148 756
Dont schéma de vannage	4 540	0	148 756
Modernisation des ouvrages	159 602	413 066	939 691
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux, ...)	2 322	253 493	139 901
Dont branchements et ouvrages collectifs	83 458	49 201	408 670
Autres investissements de modernisation	73 822	110 372	391 117
<b>MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE</b>	<b>36 307</b>	<b>60 533</b>	<b>75 862</b>
<b>COMPTAGE</b>	<b>582 129</b>	<b>1 150 111</b>	<b>2 258 602</b>
Projet Compteurs Communicants Gaz	426 634	1 041 828	2 116 137
Postes de livraison clients	79 750	45 920	53 668
Compteurs et télérelevé	75 738	62 355	88 805
<b>AUTRES</b>	<b>628 647</b>	<b>803 097</b>	<b>851 567</b>
Logistique	192 886	246 984	332 172
Véhicules	42 775	49 088	20 759
Immobilier	58 854	51 782	64 832
Autres (outillage, télécom, matériel informatique, ...)	91 253	146 109	246 578
Système d'information	435 760	556 101	519 396



## 3.4 La valorisation de votre patrimoine

### Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement de tous les biens en service à fin 2022.

#### Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF	Financée par Autorité Concédante	Financée par des tiers
<b>TOTAL</b>	<b>157 418 192</b>	<b>25 073</b>	<b>11 291 683</b>
<b>OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS</b>	<b>134 977 803</b>	<b>25 073</b>	<b>11 291 676</b>
Canalisation de distribution	95 299 849	25 073	6 083 916
Branchements	37 839 194	0	5 202 809
Branchements individuels	34 015 608	0	4 133 904
Ouvrages collectifs	3 823 593	0	1 068 897
Installations techniques	1 838 754	0	4 950
Postes de détente réseau	854 276	0	4 950
Protection cathodique	782 391	0	0
Autres installations	202 088	0	0
<b>OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS</b>	<b>11 401 427</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Compteurs et postes clients	6 888 546	0	0
Compteurs	5 336 514	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	1 552 033	0	0
Installations techniques	4 512 883	0	0
Postes biométhane	4 512 883	0	0
<b>BIENS MUTUALISÉS</b>	<b>11 038 965</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Mobilier et immobilier	3 211 136	0	3
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	1 048 208	0	0
Aménagements	1 329 315	0	0
Génie civil	21 313	0	3
Terrains	5 910	0	0
Autres équipements	806 405	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	459 602	0	0
Immobilisations incorporelles	7 368 220	0	0
Projets informatiques	6 428 074	0	0
Autres immobilisations incorporelles	940 157	0	0



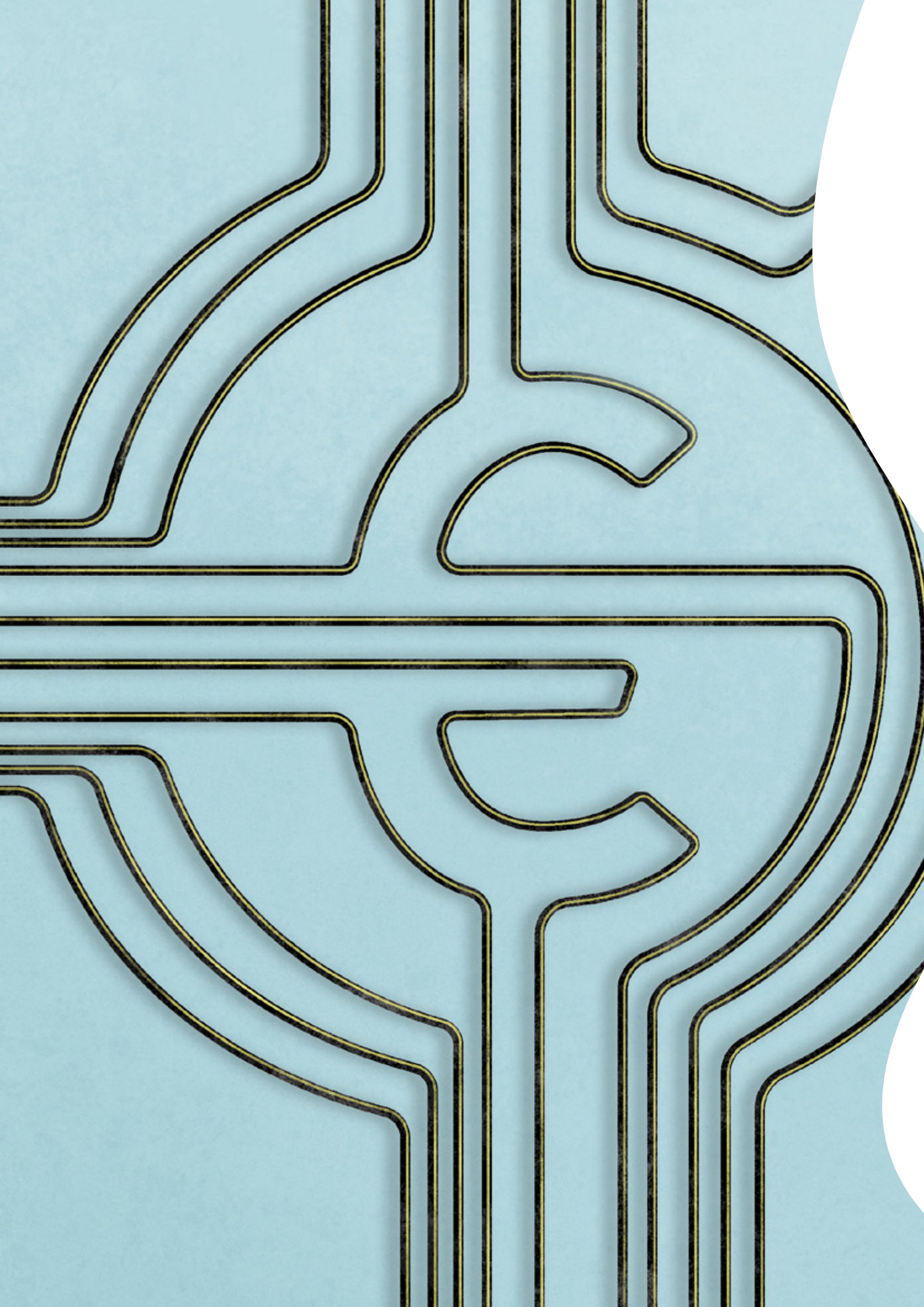
### La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession .

## Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. éco. réeval. de l'année	Coût de financement de l'année	Charges d'invest. de l'année
<b>TOTAL</b>	<b>103 501 888</b>	<b>105 205 889</b>	<b>5 865 180</b>	<b>4 448 589</b>	<b>10 313 770</b>
<b>OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS</b>	<b>94 771 877</b>	<b>93 002 594</b>	<b>4 257 135</b>	<b>3 935 713</b>	<b>8 192 838</b>
Canalisation de distribution	67 033 420	65 880 851	2 835 086	2 782 234	5 617 321
Branchements	26 843 262	26 186 162	1 345 535	1 114 455	2 459 994
Branchements individuels	24 426 574	23 807 770	1 216 296	1 013 541	2 229 839
Ouvrages collectifs	2 416 688	2 378 391	129 248	100 915	230 155
Installations techniques	895 194	935 586	76 520	39 009	115 533
Postes de détente réseau	350 195	413 980	24 429	16 148	40 575
Protection cathodique	444 528	431 962	37 845	18 740	56 586
Autres installations	100 466	89 643	14 242	4 126	18 372
<b>OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS</b>	<b>4 625 077</b>	<b>7 953 158</b>	<b>764 614</b>	<b>318 075</b>	<b>1 082 691</b>
Compteurs et postes clients	2 651 702	4 540 027	380 994	200 162	581 158
Compteurs	2 233 514	3 792 379	308 767	173 030	481 795
Postes clients et équipements de télérelevé	418 196	747 646	72 235	27 133	99 366
Installations techniques	1 973 376	3 413 134	383 621	117 913	501 532
Postes biométhane	1 973 376	3 413 134	383 621	117 913	501 532
<b>BIENS MUTUALISÉS</b>	<b>4 104 936</b>	<b>4 250 133</b>	<b>843 437</b>	<b>194 810</b>	<b>1 038 240</b>
Mobilier et immobilier	1 409 028	1 545 422	231 732	72 114	303 852
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	337 224	348 026	81 908	15 620	97 523
Aménagements	481 697	408 934	97 824	20 108	117 940
Génie civil	7 244	6 733	509	298	802
Terrains	60 872	60 872	0	2 499	2 499
Autres équipements	521 993	720 842	51 492	33 593	85 085
Véhicules et engins d'exploitation	160 886	131 559	51 286	6 958	58 242
Immobilisations incorporelles	2 535 028	2 573 168	560 413	115 735	676 139
Projets informatiques	2 275 153	2 283 232	511 702	103 512	615 209
Autres immobilisations incorporelles	259 862	289 933	48 711	12 223	60 933



# 04 Le compte d'exploitation

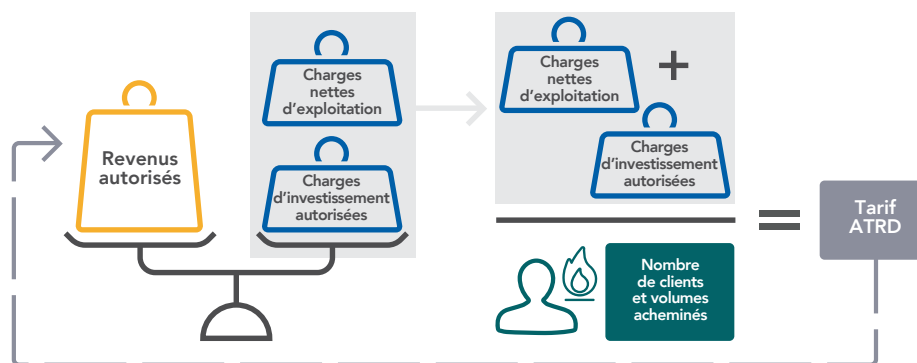
4.1	Le tarif de distribution - ATRD	78
4.2	La synthèse du compte d'exploitation	80
4.3	Les recettes	84
4.4	Les charges	86
4.5	L'équilibre financier	90

## 4.1 Le tarif de distribution - ATRD

### Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

### L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE

La Commission de Régulation de l'Énergie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce nouveau tarif est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée de quatre ans. L'évolution moyenne envisagée du tarif ATRD6 s'établit à environ -0,3% par an sur la période.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

### Modalités d'évolution du tarif en cours de période

Chaque année, la grille tarifaire évolue au 1<sup>er</sup> juillet de l'année N selon la formule d'indexation «  $IPC_N - X + k_N$  » où :

- $IPC_N$  est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la

période ATRD6,

- $k_N$  est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à  $\pm 2\%$ , correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année N.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le tarif a diminué de 0,84%.

La grille applicable du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 est la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 6 MWh/an	40,44 €	31,86 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	133,56 €	8,56 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	941,40 €	6,15 €		
T4	> 5 000 MWh/an	15 405,24 €	0,84 €	204,12 €	102,12 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	36 682,32 €	101,88 €	66,84 €



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

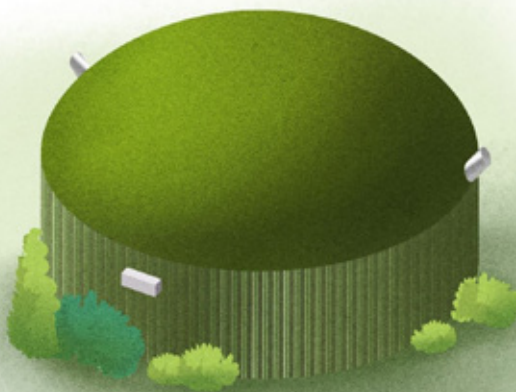
## 4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

### Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, la valeur des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



### Le compte d'exploitation

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre



de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Pour la mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus). En 2022, le recalage de l'inflation et des prix de l'énergie à la hausse représente également un impact significatif pris en compte dans le CRCP.

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le compte  
d'exploitation  
est la déclinaison  
locale des  
principes tarifaires  
de la CRE

### Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2020	2021	2022
<b>RECETTES D'ACHEMINEMENT</b>	<b>15 496,69 K€</b>	<b>17 258,37 K€</b>	<b>15 086,24 K€</b>
Part Abonnement	5 994,14 k€	5 911,14 k€	5 677,78 k€
Part Consommation	9 049,01 k€	10 864,86 k€	8 922,96 k€
Part Capacité (+ Terme distance TP)	57,22 k€	66,6 k€	64,17 k€
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	396,33 k€	415,77 k€	421,31 k€
<b>CHARGES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>7 828,45 K€</b>	<b>8 931,73 K€</b>	<b>9 614,99 K€</b>
Charges d'exploitation brutes	9 424,24 k€	10 253,29 k€	10 901,1 k€
Recettes liées aux prestations complémentaires	-1 595,79 k€	-1 321,55 k€	-1 286,12 k€
<b>CHARGES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>8 653,34 K€</b>	<b>9 005,18 K€</b>	<b>10 313,77 K€</b>
Remboursement économique	4 872,95 k€	5 101,84 k€	5 865,18 k€
Rémunération de la base d'actifs	3 780,39 k€	3 903,35 k€	4 448,59 k€
<b>PRODUITS MOINS CHARGES</b>	<b>-985,1 K€</b>	<b>-678,55 K€</b>	<b>-4 842,51 K€</b>
Impact climatique	-732,38 k€	586,48 k€	-678,29 k€
Contribution à la péréquation	-908,55 k€	-2 150,55 k€	-2 237,75 k€
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	655,83 k€	885,56 k€	-1 926,48 k€

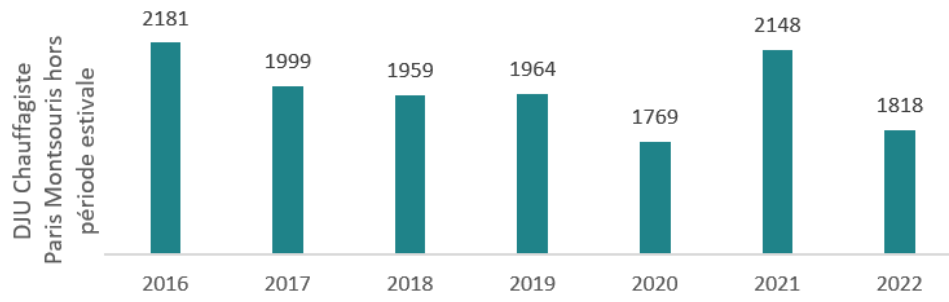
Rappels :

- L'impact climatique représente la différence entre les recettes réelles et les recettes calculées à climat de référence (ou « climat moyen ») selon un modèle statistique. Lorsque l'impact climatique est négatif, cela signifie que les recettes de GRDF liées à l'acheminement ont été inférieures à la prévision en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen ; à l'inverse, lorsqu'il est positif, les recettes d'acheminement ont été plus élevées en raison d'une année plus froide que la moyenne. En 2022, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen (+1,21°C par rapport à la référence), générant un impact climatique négatif d'environ 120 millions d'euros.
- La contribution de la concession à la péréquation tarifaire est positive si la concession participe au système national de solidarité, elle est négative si la concession en bénéficie.

Illustration de l'impact climatique au travers du degré jours unifié. Le degré jour unifié (DJU) est la différence entre la température extérieure et une température de référence. Le principe de calcul des Degrés-Jours-Unifiés ou DJU consiste à additionner, jour après jour, les écarts de température existant entre l'intérieur et l'extérieur. Par exemple, si, en moyenne de la journée, il fait 18° à l'intérieur et 5° degrés à l'extérieur, on parlera de 13 degrés-jours. De même 3 journées à 0°C extérieurs seront comptabilisés comme 54 Degrés-Jours.  $DJU = 18 - (Temp\ Max + Temp\ min) / 2$

Cette donnée est utilisée par les bureaux d'études et les exploitants des systèmes de production d'énergie des bâtiments afin de réaliser des comparaisons de consommations d'énergie pour maintenir un bâtiment confortable en proportion de la rigueur de l'hiver ou de la chaleur de l'été. Pour plus de précision sur les estimations, d'autres facteurs sont étudiés en fonction des caractéristiques du bâtiment, tel que le taux d'occupation, les usages (chauffage, ECS, etc), l'ensoleillement, etc.

Evolution de la rigueur climatique



## 4.3 Les recettes

### Les recettes

#### Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

	2020	2021	2022
<b>PRODUITS</b>	<b>17 092 474</b>	<b>18 579 928</b>	<b>16 372 357</b>
Recettes liées à l'acheminement du gaz	15 496 690	17 258 373	15 086 237
Recettes liées aux prestations complémentaires	1 595 786	1 321 552	1 286 121
Prestations ponctuelles	131 415	150 045	137 152
Prestations récurrentes	421 921	457 108	426 189
Prestations producteurs de biométhane	456 084	467 322	572 633
Raccordements et autres travaux	586 321	247 043	150 092
Autres recettes	48	51	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

#### Les recettes d'acheminement du gaz

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs continuent à être relevés semestriellement en attendant la fin du déploiement des compteurs communicants, les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

#### Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

En complément des index des clients dotés de compteurs télérelevés, GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients. Avec l'avancement du déploiement des compteurs communicants, cette méthode repose de plus en plus sur des consommations réelles.

#### Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



### **Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive**

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

## 4.4 Les charges

### Les charges d'exploitation de la concession

#### Charges d'exploitation (en euros)

	2020	2021	2022
<b>TOTAL</b>	<b>9 424 238</b>	<b>10 253 289</b>	<b>10 901 097</b>
Main d'œuvre	4 389 926	5 065 333	5 273 294
Achats de matériel, fournitures et énergie	414 421	629 793	988 693
Sous-traitance	1 205 479	1 586 442	1 933 905
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	323 118	329 369	360 945
Impôts et taxes	229 060	318 678	237 678
Autres charges d'exploitation	2 862 222	2 323 675	2 106 576
Dont immobilier	578 455	564 023	596 851
Dont informatique, poste et telecom	565 089	486 343	365 811
Dont assurances	297 579	363 887	252 723
Dont communication et animation de la filière gaz	280 982	317 824	256 241
Dont commissionnement	396 329	415 770	421 314
Dont autres	743 791	175 817	213 646

#### Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

### Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clés opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clé financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente.

Voici la répartition à la maille nationale des charges d'exploitation par type d'agence et par type de clé pour 2022.

Type d'agence	Affecté directement	Clé Opérationnelle	Clé Patrimoniale	Clé Financière	Total
Locale	0,0%	10,6%	7,2%	4,6%	22,4%
Régionale	2,4%	9,3%	15,4%	6,2%	33,2%
Nationale	5,1%	2,2%	30,3%	1,4%	39,0%
Siège	0,0%	0,6%	3,4%	1,4%	5,4%
<b>Total</b>	<b>7,5%</b>	<b>22,7%</b>	<b>56,3%</b>	<b>13,5%</b>	<b>100,0%</b>



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

### Les charges d'investissement de la concession

La présentation des charges d'investissement distingue trois familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de distribution, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent à la fois les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, mais également les postes d'injection de biométhane,
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

### Charges d'investissements (en euros)

	2020	2021	2022
<b>TOTAL</b>	<b>8 653 338</b>	<b>9 005 184</b>	<b>10 313 770</b>
<b>OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS</b>	<b>7 248 085</b>	<b>7 454 090</b>	<b>8 192 838</b>
Canalisation de distribution	4 886 476	5 040 338	5 617 321
Branchements	2 254 943	2 303 329	2 459 994
Branchements individuels	2 044 683	2 089 052	2 229 839
Ouvrages collectifs	210 259	214 276	230 155
Installations techniques	106 669	110 421	115 533
Postes de détente	37 740	37 200	40 575
Protection cathodique	49 454	52 728	56 586
Autres installations	19 471	20 489	18 372
<b>OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS</b>	<b>535 124</b>	<b>656 614</b>	<b>1 082 691</b>
Compteurs et postes clients	304 915	371 304	581 158
Compteurs	245 089	301 599	481 795
Postes clients et équipements de télérelevé	59 834	69 699	99 366
Installations techniques	230 210	285 313	501 532
Postes biométhane	230 210	285 313	501 532
<b>BIENS MUTUALISÉS</b>	<b>870 130</b>	<b>894 480</b>	<b>1 038 240</b>
Mobilier et immobilier	235 965	250 410	303 852
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	78 697	87 678	97 523
Aménagements	122 444	119 971	117 940
Génie civil	797	785	802
Terrains	1 984	2 336	2 499
Autres équipements	32 054	39 650	85 085
Véhicules et engins d'exploitation	50 749	53 757	58 242
Immobilisations incorporelles	583 413	590 317	676 139
Projets informatiques	529 493	535 834	615 209
Autres immobilisations incorporelles	53 932	54 481	60 933

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit majoritairement d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

#### Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de



concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans le cas des ouvrages mutualisés, elles sont ventilées au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

### **Evolution de la durée de remboursement de certains ouvrages**

Dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée réglementaire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

## 4.5 L'équilibre financier

### L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients cet impact climatique.

### La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation et la valeur des ouvrages sur la concession.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

### Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence

entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'année précédente.
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage ( $X=1,9\%$ ) et hypothèses d'inflation prévisionnelle.
- Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1<sup>er</sup> juillet N+1.

Le solde du CRCP 2022 devrait être supérieur à 2% du revenu autorisé, qui correspond au plafond d'apurement retenu dans la formule d'évolution tarifaire annuelle (cf. §4.1), en raison de l'aléa climatique chaud, de l'inflation réelle et de la hausse du prix de l'énergie.

Le solde du CRCP qui n'aura pas été apuré sera reporté sur la période tarifaire suivante (ATRD7), qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024.





# 05 La transition écologique

<b>5.1</b>	Le gaz vert	94
<b>5.2</b>	La mobilité durable	102
<b>5.3</b>	Sobriété énergétique	106
<b>5.4</b>	Responsabilité sociétale de l'entreprise	110

## 5.1 Le gaz vert

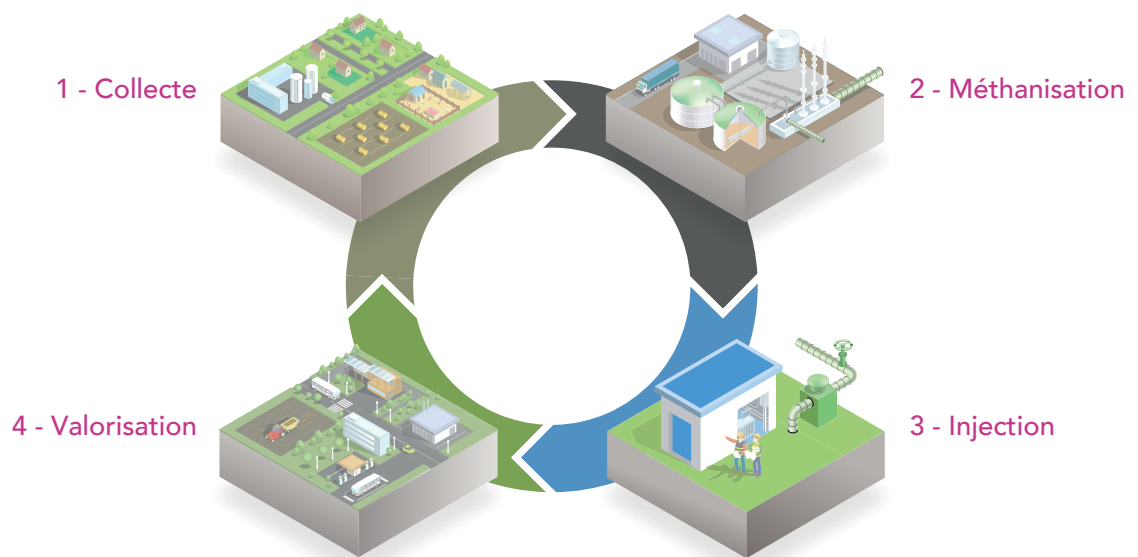
### Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

## Le biométhane



### 1 - Collecte

Les déchets sont collectés et transportés sur le site de méthanisation.

### 2 - Méthanisation

Les déchets sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont mélangés et chauffés. Les bactéries les transforment en biogaz et digestat.

### 3 - Injection

Le biogaz est épuré et devient du biométhane. Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane. Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel.

### 4 - Valorisation

Le digestat, engrais naturel, peut être épandu sur les terres agricoles. Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant...

Avec la mise en service d'environ 150 nouveaux sites en France au cours de l'année 2022, portant à 9 TWh la capacité installée, la méthanisation confirme sa place dans le mix énergétique français. En 2022 ce sont près de 7 TWh de gaz verts qui ont été injectés dans les réseaux des opérateurs gaziers, soit la consommation de 1,16 million de logements neufs, ou encore 27 900 bus roulant au BioGNV.

Au 31 décembre 2022 :

- 149 nouveaux sites de méthanisation avec injection de biométhane ont été raccordés aux différents réseaux, dont 124 sur le réseau de distribution de GRDF ;
- 514 unités sont en service, dont 86% sont agricoles, avec une capacité installée totale de 9 TWh/an.
- La capacité des 876 projets de méthanisation en file d'attente est de 15,8 TWh/an. Les premiers projets de gaz de synthèse apparaissent également dans cette file d'attente, avec six installations de biométhane hors méthanisation (méthane de synthèse obtenu par pyrogazéification) en projet pour une capacité de 291 GWh/an.

En Ile-de-France, l'année 2022 a été marquée par de nombreuses mises en service : 21 unités sont entrées en injection, dont 16 sur le réseau opéré par GRDF.

La plupart de ces unités sont portées par des collectifs d'agriculteurs, en Seine-et-Marne (unités raccordées notamment sur le rebours du Valois), en Essonne et dans les Yvelines. A Carrières-sous-Poissy, c'est une unité dédiée à la valorisation des biodéchets du territoire qui a vu le jour. Cette première unité de micro-méthanisation en injection d'Ile-de-France, portée par la société Tryon, permet d'anticiper la généralisation du tri sélectif

et de la valorisation des biodéchets des ménages au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces nouvelles installations de méthanisation francilienne ont reçu le soutien financier de la Région Île-de-France pour près de 11 millions d'euros, de l'ADEME Île-de-France à hauteur de 6,3 millions d'euros et du Département des Yvelines pour 360 000 euros.

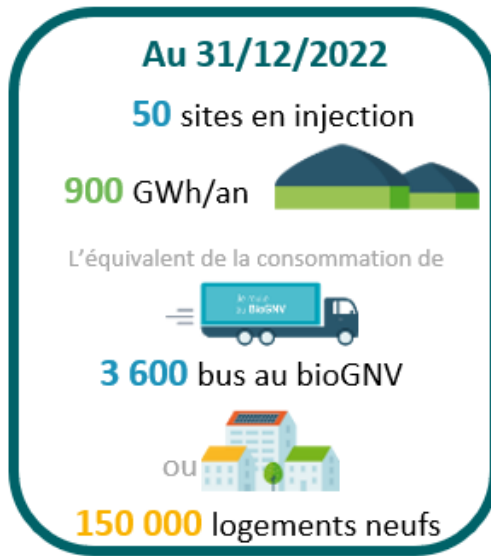
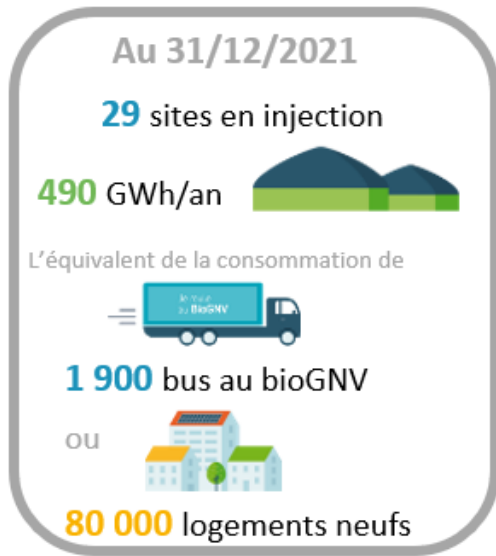
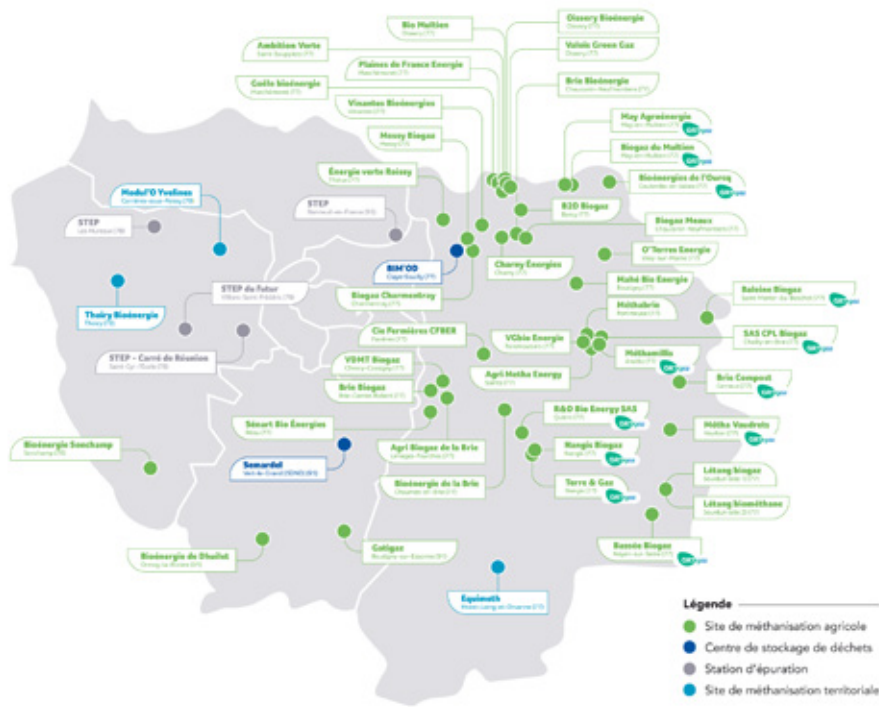
En mars 2022, la WAGABOX® du Val'Pôle de Véolia à Claye Souilly a été mise en service. Plus grande unité de production de biométhane en France, elle produit 120 GWh/an de gaz renouvelable soit l'équivalent de la consommation annuelle de 20 000 foyers se chauffant au gaz ou 480 bus roulant au BioGNV.

Pour la première année, deux rebours sont en fonctionnement en Seine-et-Marne, à Marchémoret et à Mareuil-les-Meaux. Le rebours est un compresseur intelligent qui permet d'inverser les flux du réseau et de faire remonter le gaz renouvelable excédentaire, du réseau de distribution vers le réseau de transport, et ainsi alimenter une zone de consommation beaucoup plus vaste. Ces deux rebours, ainsi que les renforcements réseaux réalisés ces 3 dernières années par GRDF, permettent à 41 unités d'injecter dans les réseaux du département. La Seine-et-Marne confirme ainsi sa place de premier plan dans la production de biométhane nationale : 1<sup>er</sup> département en termes de capacité installée et de nombre de sites !

Le collectif Prométhéa, le cercle francilien des acteurs de la méthanisation, a organisé la 1<sup>ère</sup> rencontre francilienne de la méthanisation, le 25 novembre 2022. Sous l'égide de Valérie Lacroute, vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, chargée de l'Agriculture et de l'Alimentation et de Pierre Cuypers, Sénateur de la Seine-et-Marne, cette journée a réuni près de 180 participants : exploitants et porteurs de projet de méthanisation, collectivités, bureaux d'études, constructeurs, institutionnels, associations, universitaires ... Elle a permis de faire le point sur le développement et l'avenir de la méthanisation en Île-de-France.

La filière régionale a également poursuivi ses actions en faveur du développement des projets de méthanisation au travers des différents groupes de travail : acceptabilité locale, biodéchets, intrants agricoles, formation et financement.





## Les biodéchets ont de l'avenir !

La généralisation du tri à la source des biodéchets, prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2024, va permettre de limiter les quantités de déchets incinérés ou enfouis, en offrant une seconde vie à ces déchets que nous produisons tous au quotidien. Solution déjà mature en Ile-de-France, la méthanisation constitue un moyen vertueux pour valoriser ces biodéchets, en permettant le retour au sol de la matière et la production de biométhane.

Avec un potentiel de plus de 500 000 tonnes de biodéchets mobilisables chaque année d'après le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France, le développement de cette nouvelle filière représente de forts enjeux, en termes de création d'emplois locaux, de production d'énergies renouvelables et d'agriculture

durable.

Le traitement des biodéchets (constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables) peut être mutualisé avec les méthanisations territoriales et agricoles. Cette valorisation organique des biodéchets permet de transformer des matières organiques brutes en énergies, le gaz et le digestat. Les biodéchets ont un fort pouvoir méthanogène, c'est-à-dire qu'ils peuvent, dans un méthaniseur, fermenter pour produire du biogaz. En 2022, 8 sites de méthanisation en Ile-de-France valorisent déjà des biodéchets. A l'horizon 2025, 18 sites pourront traiter environ 260 000 tonnes de biodéchets.

L'Agence des Économies Solidaires, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et GRDF ont lancé un appel à projets en vue de soutenir la valorisation des biodéchets, via la méthanisation, au profit du développement durable des territoires. Cet appel à projets s'est adressé aux collectivités qui seront amenés à proposer aux ménages et aux professionnels de leur territoire des solutions pour le tri et la valorisation de leurs biodéchets. Méthaniser les biodéchets représente une véritable opportunité d'innovation et de création de valeur dans les territoires. L'appel à projet est clos, 6 lauréats en France dont la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine en Ile-de-France. Objectif : innover sur la sensibilisation au tri des habitants et la mise en place d'une boucle d'économie circulaire avec valorisation locale par méthanisation.

Sur la ville de Paris, dans le 20ème, une expérimentation a été réalisée avec France Nature Environnement Ile-de-France et l'association Pik-Pik sur le tri au sein d'un marché. En 2023, en Seine-et-Marne, Moulinot ouvrira une nouvelle plateforme de pré-traitement des biodéchets à Réau (77), à proximité immédiate d'une unité de méthanisation qui méthanisera les biodéchets.

Le guide « Du tri à la source des biodéchets jusqu'à leur méthanisation », (<https://projet-methanisation.grdf.fr/cms-assets/2021/11/Guide-Biodechets-du-tri-a-la-source-jusqua-la-methanisation.pdf>), fruit d'un partenariat avec Villes de France, l'Association des intercommunalités de France (AdCF) et le consortium de développement de la méthanisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Ambition Biogaz 2023. Ce guide opérationnel offre des retours d'expériences de collectivités déjà engagées. Il propose également des fiches méthodologiques ainsi que des zooms techniques et réglementaires à toutes les étapes de mobilisation. Il constitue donc un appui précieux pour les candidats.

### Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Un biodéchet est un déchet organique donc biodégradable. Il s'agit par exemple de tous les déchets alimentaires de type épluchures de légumes, reste de yaourt, papiers, cartons et déchets de jardin.

**83 kg/an**  
Volume annuel de déchets alimentaires par habitant

**Généralisation du tri à la source**  
Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les émetteurs de déchets seront concernés par l'obligation de tri à la source des biodéchets. Pour répondre à cette obligation, des solutions permettant le recyclage de ces biodéchets vont devoir être développées : le compostage et la méthanisation.





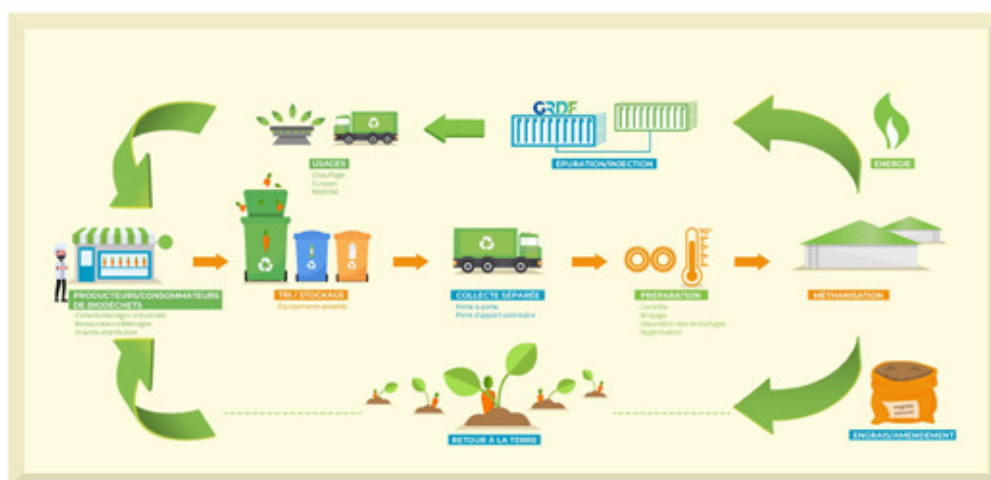
La revue a été conçue à l'issue d'un premier appel à projet et qui a permis de sélectionner 26 solutions qualifiées sur l'ensemble des briques de mobilisation. Bien que non exhaustive, cette revue est un outil de mise en relation à exploiter sans réserve.

Découvrez dans l'ouest parisien l'unité de mini-méthanisation de Tryon à Carrières-sous-Poissy (78)



Un autre exemple de tri et de valorisation des biodéchets hors Ile-de-France :  
 A Lamotte Beuvron, les habitants produisent du biogaz grâce à leurs déchets organiques. L'objectif : rendre la ville plus autonome en énergie. Bienvenue à Lamotte-Beuvron !

Et enfin les lauréats de l'appel à projet lancé en 2022 par l'Agence des Économies Solidaires, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et GRDF en vue de soutenir la valorisation des biodéchets, via la méthanisation :



## Le réseau de distribution de gaz se prépare à accueillir l'hydrogène

L'hydrogène renouvelable ou bas-carbone est un vecteur énergétique qui présente de nombreux atouts : il peut être produit à partir de nombreuses sources d'énergies primaires renouvelables (EnR) ou bas-carbone, ainsi que stocké et transporté sur de grandes distances grâce notamment à des réseaux de distribution.

En complément du biométhane, il pourrait apporter de la flexibilité au système énergétique français et augmenter l'intégration des EnR.

La plupart des grands pays industrialisés investissent massivement dans le développement de l'hydrogène, qui apparaît comme une solution complémentaire au biométhane et à l'électricité pour décarboner certains secteurs industriels, la mobilité lourde, voire certaines typologies de bâtiments.

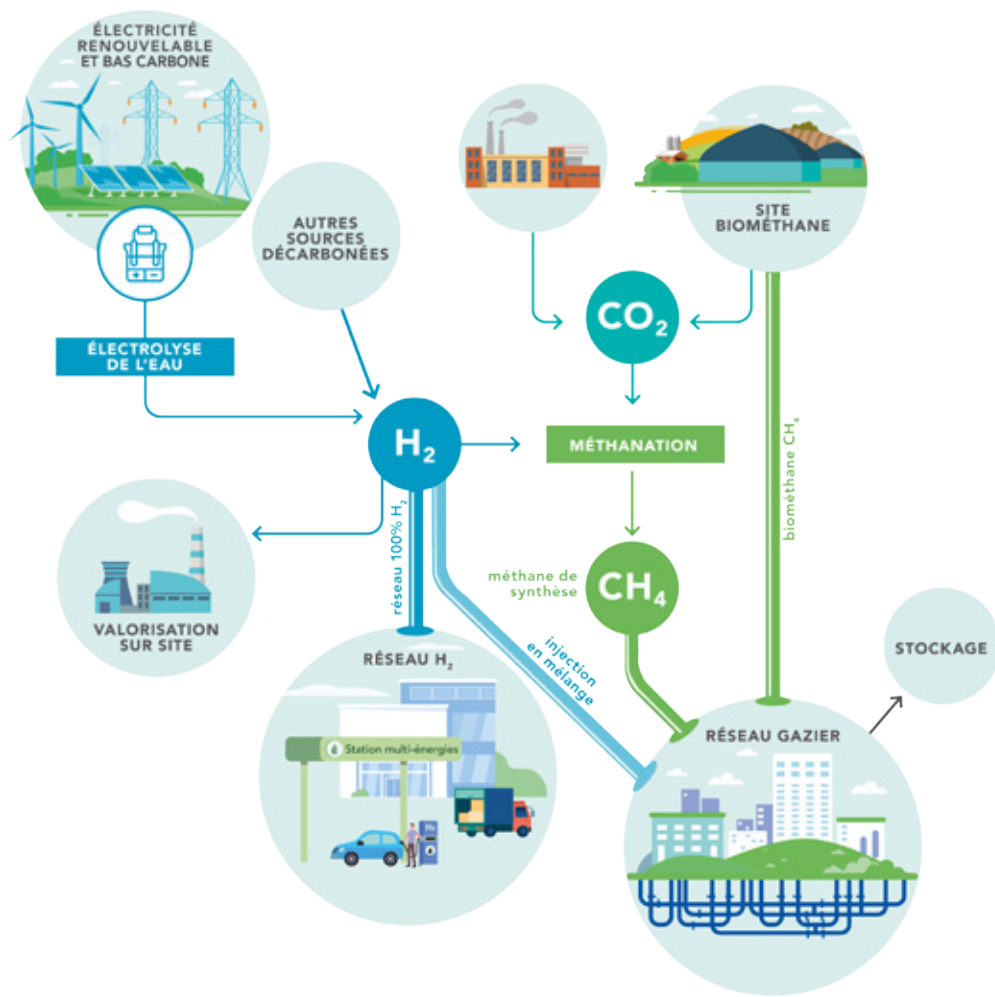
La France a publié en 2020 sa stratégie nationale hydrogène et a annoncé des subventions à hauteur de 10 milliards d'euros sur 10 ans, avec l'ambition d'être un leader dans le domaine, notamment sur la production d'hydrogène vert par électrolyse.

La conviction de GRDF est que les réseaux de distribution seront un accélérateur du développement de l'hydrogène, offrant une solution sûre, compétitive, à faible impact environnemental et sans nuisance pour acheminer l'hydrogène vers les clients plus diffus. Les premiers résultats de R&D et le benchmark international montrent la très forte compatibilité des matériaux utilisés aujourd'hui pour la distribution du gaz avec l'hydrogène, ouvrant ainsi des perspectives pour des réseaux neufs ou de la conversion à moindres coûts.

GRDF se prépare d'ores et déjà à accueillir ce nouveau gaz, en réponse aux attentes des collectivités et des clients désireux d'inclure la brique hydrogène à leur feuille de route de décarbonation. Pour cela, un plan d'action ambitieux est mis en place visant à lever les derniers verrous techniques, réglementaires et économiques et à préparer des expérimentations sur le terrain à partir de 2025.

L'hydrogène viendra progressivement compléter la palette des gaz verts pour un mix 100% décarboné à l'horizon 2050. Vu d'aujourd'hui, le potentiel de production d'hydrogène est de 100 TWh à cette échéance.

Selon France Hydrogène, la filière représente à date plus de 4 000 emplois en France et a un potentiel de 100 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2030.



## 5.2 La mobilité durable

### Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Sur votre région administrative, il y a 119 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 789 GWh.

### La mobilité propre continue son développement sur la région Île-de-France

Avec sa performance environnementale et son confort d'utilisation, le GNV-BioGNV est une solution pertinente, en plein essor.

A fin mars 2023, nous comptons déjà 37 stations publiques et près de 100 stations privées en service, proposant du GNV et du BioGNV. C'est une progression de plus de 20% en un an.

Considérant les stations raccordées sur les réseaux gaz, les consommations (Bio)GNC IDF représentent un tiers des consommations nationales, soit environ 820 GWh/an. Cela représente **56 800 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an grâce au GNV\***.

A date, près de 35 000 véhicules circulent au GNV-BioGNV sur le territoire français. Les bus GNV-BioGNV représentent près de 50% des nouvelles immatriculations de 2022 ;

c'est l'énergie la plus plébiscitée depuis plusieurs années. De même, les autocars GNV-BioGNV représentent environ 15% des nouvelles immatriculations de 2022 et placent ce carburant propre en première position, derrière le diesel.

Île-de-France Mobilités continue d'avancer sur son programme de transition énergétique, en convertissant ses centres et sa flotte de bus et autocars au BioGNV et à l'électricité avec une trajectoire prévoyant la conversion de 70% des bus au BioGNV d'ici à 2029.

Par ailleurs, la part des poids-lourds gaz neufs est avoisine 5% en 2022.

En 2022, 3 nouvelles stations (Bio)GNV ont été ouvertes au public :

- MitryMory (77), AS24 ;
- Paris 15<sup>ème</sup> Pont Aval Quai d'Issy-Moulineaux (75), TotalEnergies ;
- Réau (77) TotalEnergies

Depuis le début de l'année 2023, deux autres stations publiques sont accessibles au public, celle de Trappes (78), AS24 et de Réau (77), Engie avec la SEM Sigeif Mobilités. Cinq stations publiques supplémentaires devraient ouvrir d'ici fin 2023.

Découvrez le livre blanc sur le GNV/BioGNV : Téléchargez le Guide du BioGNV ! - GRDF. FR

Au-delà du routier, la décarbonation du fret passe également par le développement du report modal via le transport fluvial et par la décarbonation de celui-ci.

GRDF accompagne sur l'Axe-Seine des projets de rétrofit de bateaux à motorisation diesel vers des motorisations au BioGNV ou à motorisation hybride (bateau électrique avec prolongateur d'autonomie au BioGNV) avec le projet GreenDeliriver.

Le projet proposé consiste à développer une motorisation hybride combinant :

- Une motorisation 100% électrique avec des batteries pour naviguer au cœur de la Métropole du Grand Paris avec 0 émissions locales ;
- Un prolongateur d'autonomie au BioGNV pour recharger les batteries et permettre une autonomie de 4 jours de navigation, quand cela est nécessaire. Il s'agit de la seule solution alternative hybride renouvelable permettant des trajets Paris-Rouen-Le Havre.
- Il s'agit d'une première mondiale dans le secteur du fluvial qui a émergé en Ile-de-France et qui pourra être déployée sur les autres axes fluviaux pour du rétrofit de bateaux existants ou sur de nouveaux bateaux.

Au niveau environnemental, la motorisation hybride BioGNV permet de réduire de 90% les rejets de CO<sub>2</sub>, de 98% les Nox et de 98% les particules fines. Le bateau Sydney, de la société COALIS, sera le premier bateau à mobiliser cette technologie en étant rétrofité. Il sera mis en service fin 2023/début 2024 et compatible pour la participation à la cérémonie d'ouverture des JOP2024.

Un nouveau bateau sera également construit avec la même technologie d'hybridation pour une mise en service estimée en 2024.

La mobilité propre se développe aussi pour le fluvial, découvrez sans tarder le projet «Green Deliriver» juste après la carte des stations publiques







# GREEN DELIRIVER

Porté par un collectif d'acteurs engagés, le projet Green Deliriver a pour objectif de développer une solution décarbonée de propulsion hybride électrique / BioGNV\* pour le fluvial.

Cette solution technique permet une optimisation énergétique du navire tout en garantissant une autonomie suffisante pour les opérations et un impact limité sur l'espace de stockage des marchandises. Ainsi les émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux (NOx, particules fines) atteignent des niveaux proches de zéro limitant l'impact sur le réchauffement climatique et améliorant la qualité de l'air.

Le projet Green Deliriver se déroulera en deux étapes :

- la remotorisation en hybride BioGNV de l'automoteur « Sydney » sur l'axe Seine - mise à l'eau prévue pour 2023
- la construction de pousseurs neufs hybride BioGNV accouplés à des barges innovantes

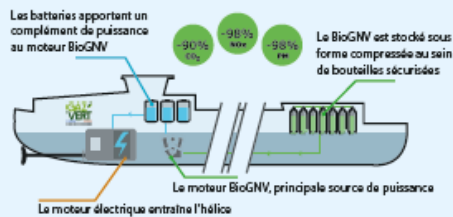
\* BioGNV (Gaz Naturel Véhicule) : le BioGNV est un gaz renouvelable (biométhane) comprimé utilisé dans la mobilité. Il est produit localement, partout en France à partir de déchets organiques, de boues de stations d'épuration ou de déchets agricoles.



© Stéphane Comport

Unité de production de biométhane

## La solution Hybride électrique/BioGNV



Remotorisation du « Sydney » en hybride électrique/BioGNV

- Une production d'énergie locale et vertueuse, implantée au cœur des territoires et accessible dès aujourd'hui
- Favorise une économie circulaire, créatrice d'emplois non délocalisables
- Offre un confort de navigation et une autonomie pour les conducteurs de bateaux

A terme, le Sydney a pour vocation de transporter des marchandises des grands ports de la Seine vers le centre de Paris et, sur son retour, de transporter les déchets ménagers franciliens vers des sites de méthanisation positionnés à proximité des bords de Seine. Ainsi les déchets transportés serviront à produire son propre carburant.

### Partenaires



CONTACT : Aurélie Davenel, Présidente de COALIS • aurelie.davenel@coalis.eu

## 5.3 Sobriété énergétique

### Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique.

Les « données énergies » (i.e. consommation de gaz, production de gaz vert, positionnement du réseau de distribution de gaz, etcetera), croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour identifier les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions correspondants

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

### Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

#### Quels sont les différents usages des données énergétiques ?

- **Gérer la consommation des bâtiments publics**

Les collectivités sont gestionnaires de leurs bâtiments publics et peuvent donc souhaiter mieux connaître la consommation en gaz de chacun d'entre eux et ainsi y favoriser la maîtrise de l'énergie, notamment dans le cadre du décret tertiaire\*. Sur les bâtiments des collectivités équipés d'un compteur communicant gaz, elles ont accès non seulement à leurs consommations facturées mais aussi à leurs données quotidiennes, ce qui leur permet de suivre et comparer leurs consommations de gaz naturel ou, par exemple, de recevoir des alertes en cas de surconsommation.

- **Réaliser la planification énergétique du territoire**

Les collectivités doivent élaborer des documents de planification énergétique (SRADDET, PCAET, SDE, etc.) ou des documents d'urbanisme comportant des volets énergétiques (SCoT, PLUi, etc.). Pour ce faire, elles ont besoin d'une vision globale de la consommation annuelle de gaz sur leur territoire à plusieurs échelles.

- **Prioriser les actions de rénovation**

Les actions de rénovation tiennent compte de nombreuses variables, parmi lesquelles la consommation des bâtiments en gaz peut être déterminante. Les données de consommation de bâtiments ou de quartiers entiers peuvent ainsi participer à l'identification des zones à rénover en priorité, notamment en diagnostiquant des situations de surconsommation ou de précarité énergétique. Les collectivités peuvent aussi par exemple enrichir des dossiers de financement des rénovations.

- **Mesurer les résultats des actions de rénovation**

Après avoir rénové un bâtiment public, ou après avoir engagé des travaux de rénovation d'immeubles ou de quartiers d'une collectivité, celle-ci peut souhaiter mesurer les résultats obtenus. Pour ce faire, elle peut comparer la consommation de gaz des bâtiments avant et après les opérations de rénovation.

- **Encourager la Maîtrise de l'Énergie (MDE) auprès des administrés**

Comme les collectivités avec leurs bâtiments publics, leurs administrés ont accès à leurs données quotidiennes de consommation de gaz. Ils peuvent consentir à les partager aux collectivités. Dans ce cas, elles peuvent les sensibiliser et les accompagner à la maîtrise de leur consommation de gaz, et en particulier de chauffage. C'est la collectivité tout entière qui réduira sa surconsommation.

## Calendrier des principales évolutions réglementaires

### Décret Fin du fioul (neuf et rénovation)

Depuis **1er juillet 2022**, il est **interdit d'installer**, dans le neuf comme dans l'existant, **des équipements de chauffage ou d'ECS émettant plus de 300 gCO<sub>2</sub>eq/kWhPCI**. Les installations existantes pourront continuer à fonctionner et à être entretenues jusqu'à leur fin de vie, où il faudra alors les remplacer.



### Décret Tertiaire (rénovation)

Dans le cadre de la loi ELAN, le décret tertiaire du 01/10/2019 ainsi que les arrêtés méthode et seuil imposent des **obligations de réduction des consommations d'énergie finale** aux bâtiments à usage tertiaire. Il fixe plusieurs échéances de réduction de consommation avec pour **objectif d'atteindre une baisse de 60 % en 2050** par rapport à une consommation de référence.



### Réglementation Environnementale RE2020 (neuf)

La RE2020 est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022 pour le secteur résidentiel, et depuis le 1er juillet pour le secteur tertiaire (bureaux et enseignements). La RE2020 impose des critères ambitieux en matière de **réduction des consommations d'énergie primaire, d'émissions de gaz à effet de serre et d'inconfort en été** dans les bâtiments neufs.



## L'accompagnement GRDF pour vos projets tertiaire



## Gaz et EnR&R, des énergies complémentaires pour vos solutions décentralisées



### La Pompe à chaleur hybride, une solution innovante adaptée pour vos projets



#### 1. UN CONFORT A TOUTE EPREUVE

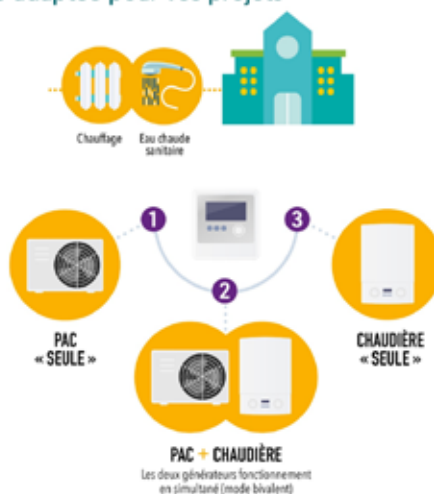
✓ Une **solution sécurisante**, en cas de défaillance de l'un des deux générateurs, la production de chauffage serait toujours assurée

#### 2. UN RAPPORT COÛT/CONFORT OPTIMAL

✓ Un **coût d'investissement compétitif**, car on évite le surdimensionnement de la pompe à chaleur pour les jours les plus froids

#### 3. DES ECONOMIES... D'ENERGIE OU SUR LA FACTURE

✓ Un **rendement global performant** et une **facture énergétique optimisée**, la régulation intelligente permettant un basculement automatique sur le mode de fonctionnement offrant le coût du kWh le plus compétitif



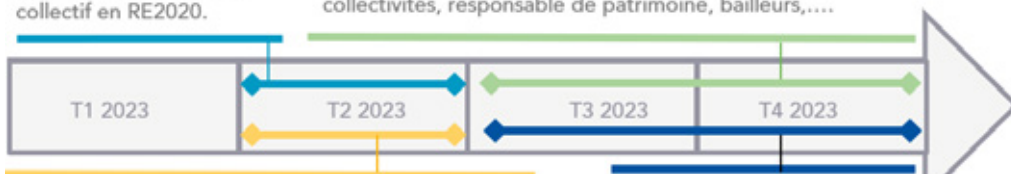
### Calendrier des études prévues en 2023

#### Etude Qarnot en RE2020

Positionnement d'une chaudière numérique sur un bâtiment en résidentiel collectif en RE2020.

#### Etude Profils assujettis en Décret Tertiaire

Etude de réhabilitation de bâtiments tertiaire dans le cadre du décret tertiaire en fonction de 3 profils d'assujettis. A destination des acteurs privés ou publics tels que des collectivités, responsable de patrimoine, bailleurs,....



#### Etude sur l'exploitation d'une chaufferie gaz

Optimisation de l'exploitation d'une chaufferie au gaz d'une copropriété permettant d'améliorer les consommations énergétiques.

#### Etude RE2020 en Enseignement

Positionnement des solutions gaz et hybride sur un bâtiment de type enseignement en RE2020.

## GRDF accompagne la maîtrise de la demande en énergie des clients particuliers

GRDF, en tant que principal distributeur de gaz en France, contribue activement à la maîtrise de la demande en énergie et joue ce rôle, attribué à ce jour, aux fournisseurs d'énergies et aux autres acteurs du marché.

En accord avec la CRE et les fournisseurs, GRDF propose de mettre en place un plan spécifique sur la maîtrise de la demande en énergie (MDE), notamment grâce aux compteurs communicants gaz.

Les compteurs communicants peuvent aider à la maîtrise des consommations par la bonne exploitation des données et leur traduction en terme de consommation.

Le projet MDE se déroule en deux grandes étapes avec une première phase, débutée début octobre 2022 qui a duré tout l'hiver, pour contacter 500 000 clients présentant une consommation anormalement élevée, et les accompagner dans la maîtrise de leur énergie. Un retour positif avec plus de 130 000 clients sensibilisés et 15 000 clients accompagnés. 69% des clients interrogés ont déclaré être satisfaits des échanges avec les conseillers GRDF, et 68% ont trouvé le contenu de l'échange intéressant. La seconde phase est lancée en 2023 auprès d'un plus grand nombre de clients.

## 5.4 Responsabilité sociétale de l'entreprise

### La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

La politique RSE de GRDF est composée de 9 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : « contribuer à la transition écologique », « des gazières et des gaziers acteurs de notre exemplarité sociale et environnementale » et « une entreprise ancrée localement pour participer à la création de valeur sur les territoires ».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et les collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- Au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz en outil de pilotage de la transition énergétique.
- Au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

### Achats responsables : GRDF obtient l'unique label attribué par les pouvoirs publics en la matière

GRDF a reçu le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), unique label reconnu par l'Etat dans ce domaine. Cette reconnaissance décernée conjointement par le médiateur des entreprises et le conseil national des achats, distingue les organisations ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Le plus haut niveau de reconnaissance, à savoir un critère d'excellence, a été attribué à GRDF sur la question de la contribution au développement du territoire saluant la qualité et l'impact positif des coopérations entre GRDF et les acteurs et/ou écosystèmes locaux.

Attribuée pour une durée de 3 ans, cette distinction témoigne des nombreuses actions concrètes engagées durablement par GRDF dans des pratiques d'achats responsables, vertueuses et réciproques. Elle témoigne également de son rôle d'acteur du développement économique local.







## 06 GRDF & Vous

<b>6.1</b>	La distribution du gaz, une mission de service public	114
<b>6.2</b>	Une organisation à votre service	118
<b>6.3</b>	Les outils digitaux à votre disposition	121



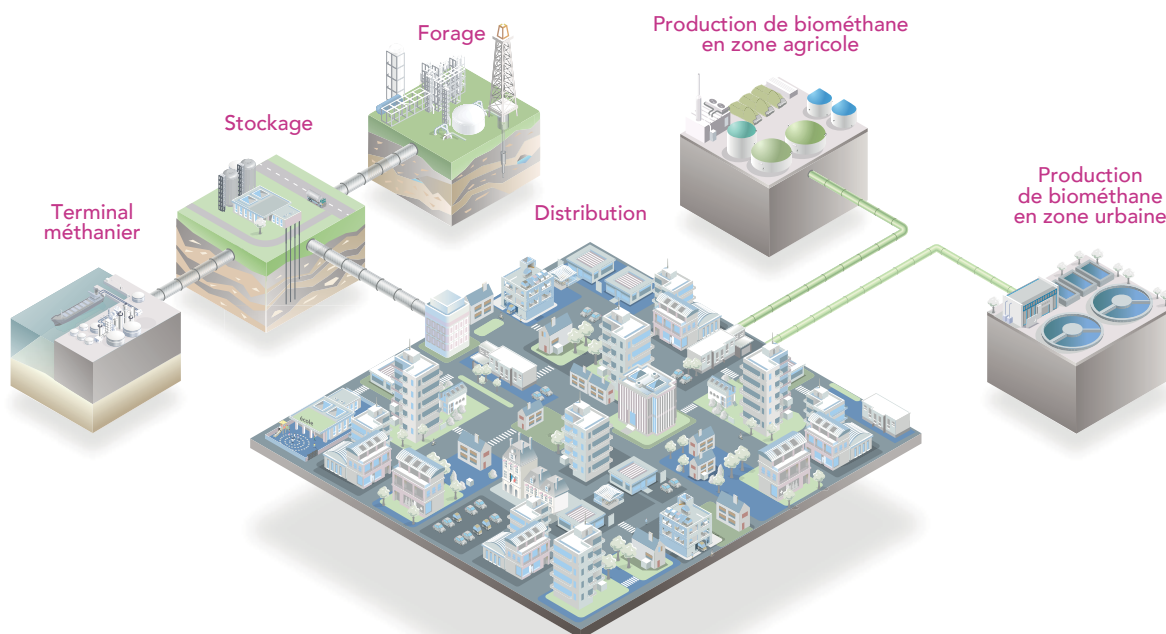
## 6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

### La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée des activités suivantes :

- la production (importation et désormais production locale),
- le stockage,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.

#### La chaîne gazière



#### Terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres et marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'aux terminaux méthaniers en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.

#### Stockage

Le gaz naturel est stocké dans les réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

#### Forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.

#### Distribution

Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production de biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, lequel est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

#### Production de biométhane en zone agricole

Le gaz vert peut être produit à partir de la méthanisation de matières agricoles ou de fumier. Triés et mélangés, ces intrants sont chauffés et transformés en biométhane.

#### Production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

### La triple autorité encadrant la distribution du gaz

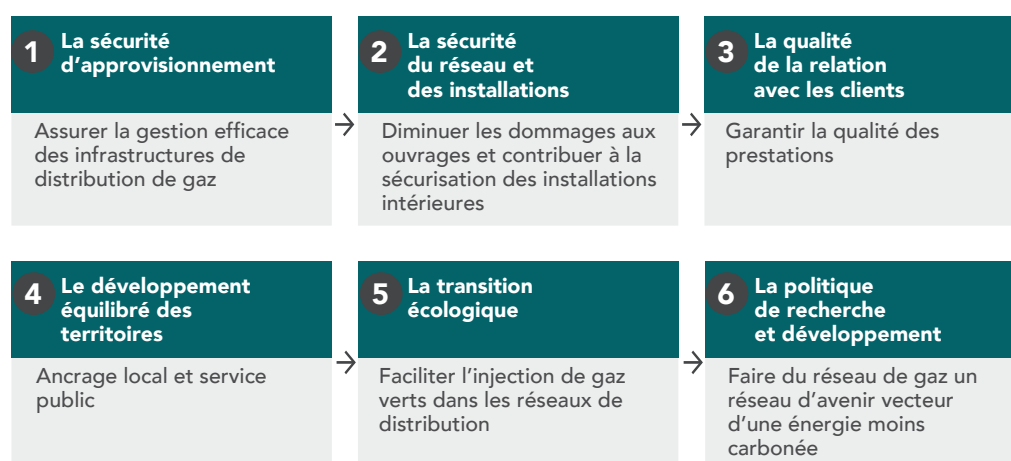
Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- L'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une

- durée de 4 ans (2019-2023) et soumis à la réglementation régissant son activité.
- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires des Catalogues des Prestations de chaque opérateur.
  - L'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

## Les missions de GRDF de service public

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la sécurité des réseaux et des installations, la qualité de la relation avec tous les clients, le développement équilibré des territoires, la transition écologique et la politique de recherche et de développement.

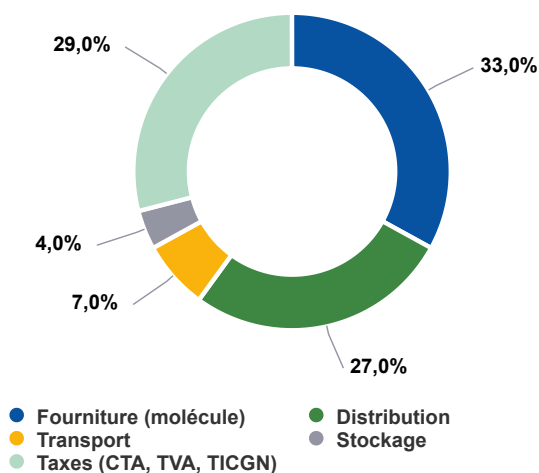


## La facture type

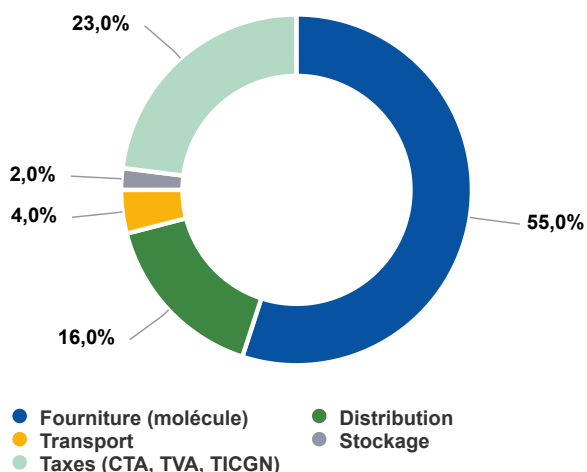
### Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en début d'année 2021 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel en 2021



Facture type d'un client résidentiel en 2022



## Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : [www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies](http://www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies)



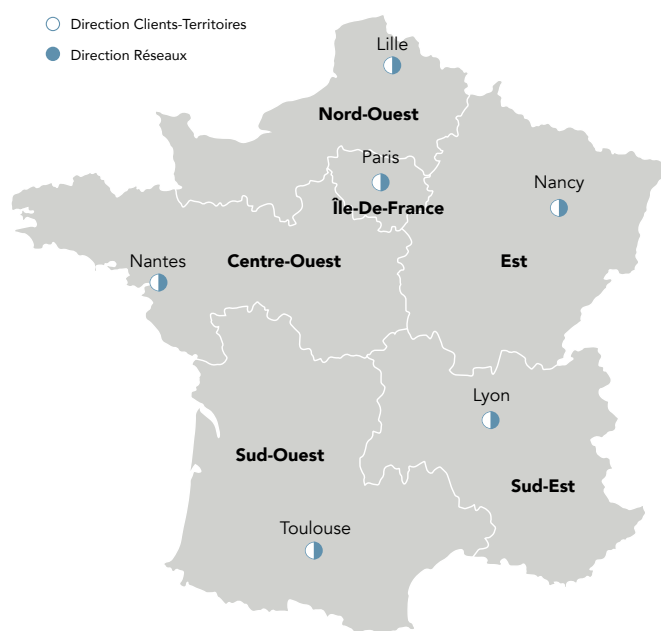
## 6.2 Une organisation à votre service

### L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

### Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales.  
Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

### Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



### Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



## Les chiffres clefs de GRDF



## Le plus long réseau de gaz en Europe

**205 809 km**

de réseau de gaz,  
soit plus de 5 fois  
le tour de la terre

**239 TWh**

de gaz  
acheminé

**1,1 milliard d'€**

investis pour développer,  
entretenir et exploiter  
le réseau

**1 million d'€**

consacré chaque jour  
à la sécurité du réseau



## Une entreprise dynamique



**11 419**  
collaborateurs



**513**  
embauches  
en CDI



**702**  
alternants  
vont être formés  
chez GRDF



**3,37**  
milliards d'€  
de chiffre d'affaires



## Un vecteur d'énergie au service des territoires

**11 millions de clients**

en France

**9 586 communes**

desservies par le réseau  
de distribution de gaz

**77 % de la population**

habite une commune desservie  
en gaz par GRDF

**515 stations GNV**

raccordées sur le réseau GRDF

**428 sites  
d'injection biométhane**

exploités sur le réseau GRDF

**5,4 TWh**

de biométhane injecté  
dans le réseau GRDF



## 6.3 Les outils digitaux à votre disposition

### Le Portail Collectivités : le nouvel espace digital à votre service

Le Portail Collectivités a été mis en service fin 2021, et remplace les outils MaConcessionGaz et MonRéseauGaz.

Accessible sur [grdf.fr](http://grdf.fr), le Portail Collectivités est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

#### Les services du nouveau Portail Collectivités

##### Accédez à votre portail collectivités

<https://monespace.grdf.fr/monespace>



- Cartographie de votre réseau gaz
- Contrat de concession et redevances
- Comptes rendus d'activité (CRAC)
- Programme travaux GRDF
- Suivi des consommations de vos bâtiments
- Suivi du déploiement des compteurs communicants
- Remonté d'anomalies



@GRDF



[www.linkedin.com/company/grdf](https://www.linkedin.com/company/grdf)



[www.facebook.com/grdf.official](https://www.facebook.com/grdf.official)



[www.youtube.com/user/chaine-grdf](https://www.youtube.com/user/chaine-grdf)

### Ensemble

LE BLOG GRDF DÉDIÉ AU GAZ VERT EN ÎLE-DE-FRANCE

<https://ensemble-grdfidf.fr>



*Ensemble*. Un titre fédérateur qui illustre notre conviction : agir avec les collectivités locales pour le développement des gaz renouvelables. Ensemble est une lettre d'information imprimée et digitale ainsi qu'un blog interactif. La vocation d'Ensemble est de renforcer le lien historique que nous entretenons et auquel nous croyons et de vous accompagner dans vos projets de transition écologique.





# Lexique

## Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

## Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de course, nourrice de compteur).

## Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr).

## Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

## Compteur Domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16m<sup>3</sup>/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6m<sup>3</sup>/h) et G6 (10m<sup>3</sup>/h).

## Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16m<sup>3</sup>/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16m<sup>3</sup>/h) et au-delà.

## Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

## Conditions standard de livraison (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

## Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

## Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

## Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

## Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

## Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

## Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

## Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

## Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

## GNV

Utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

## Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

## IRIS

Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) sont définis par l'INSEE et constituent « la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales ». Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

## Normo mètre cube (Nm<sup>3</sup>)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

## Poste d'injection

Équipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

## Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

# Lexique

## Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro Celsius.

## Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

## Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

## Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou bâtiments tertiaires).

## Réseau BP

Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.

## Réseau MPA

Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

## Réseau MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

## Réseau MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.



## Compte rendu d'activité de concession 2022

# SDESM

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : CÉCILE NIVAUD, EMILIO SOBA, VALENTINE THOMAS

Date de création : juin 2023  
Compte rendu d'activité créé par la Solution PADDIX® ([www.paddix.com](http://www.paddix.com))  
Réalisé par IDIX - [www.idix.fr](http://www.idix.fr)





## // Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

### **Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert**

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

### **Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante**

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

### **Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté**

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

### **Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire**

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.



Choisir le gaz,  
c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros.  
Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

